

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques
sociales et le développement local**

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 20 72 37 80

BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 23 10 10 50

Observatoire de la décentralisation au Niger

(enquêtes de suivi 2007-2008)

Les pouvoirs locaux à Kohan (commune de Say) (3)

ISSALEY Nana A.

Enquêteur : ALI Alkassoum

Etudes et Travaux n° 78

Financement : Agence Française de Développement

septembre 09

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES.....	2
INTRODUCTION	3
1. METHODOLOGIE ET DIFFICULTES RENCONTREES	4
2. LA COMMUNE DE SAY ET SON FONCTIONNEMENT.....	5
2.1. LA MAIRIE : LES LOCAUX, LE PERSONNEL ET LES DIFFERENTES COMMISSIONS	5
2.2. LE BUDGET DE LA COMMUNE ET SON UTILISATION	6
2.3. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC).....	13
2.4. L'ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS DE LA COMMUNE	14
2.5. L'ABSENTEISME DES ELUS : FACTEUR DE BLOCAGE ?	14
2.6. INTER ET INTRA-COMMUNALISATION	14
2.7. LES RAPPORTS AVEC LES AUTORITES COUTUMIERES	15
2.8. LES RAPPORTS AVEC LA PREFECTURE ET LES SERVICES TECHNIQUES	15
2.9. LE COMITE CANTONAL DU PDLT : QUELQUES PETITES INCOMPREHENSIONS A GERER	16
3. LA GRAPPE DE KOHAN.....	18
3.1. LE PERSONNEL POLITIQUE	18
3.2. LES CITOYENS ET LA COMMUNE : QUELLES APPRECIATIONS ?	19
3.3. LES RESSORTISSANTS DANS LE PROCESSUS DE COMMUNALISATION	20
3.4. GESTION DE LA BORNE FONTAINE DE LA GRAPPE : UN INTERET COMMUNAUTAIRE CONTESTE ET UNE PARTICIPATION FEMININE PRECAIRE.....	20
3.5. LA GESTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE	22
3.6. L'ENTREPRENEUR ACCUSE ET QUELQUES PREMISSES D'INNOVATION	23
3.7. LA GRAPPE ET SES CEG POLITISES	24
3.8. L'ARENE DE KOHAN GARANTCHE ET SON CHEIKH : UNE CONTESTATION LATENTE ?	24
4. LES FEMMES DANS L'ARENE LOCALE	26
4.1. FEMMES ET POLITIQUE LOCALE : DES PROBLEMES DUS A LA PARTICIPATION ?	26
4.2. FEMMES ET COMMUNALISATION	26
4.3. UNE ELUE POUR KOHAN LAMORDE.....	27
4.4. FEMMES ET (RE)MARIAGES	27
4.5. FEMMES ET HERITAGE FONCIER.....	28
4.6. FEMMES ET CULTURES : LE "SALARIAT" AGRAIRE	28
4.7. FEMMES ET EDUCATION	29
4.8. RAPPORTS DES FEMMES AVEC LES AGENTS DE SANTE : QUELQUES SOURCES DE FRICTION.....	30
4.9. L'ACCUEIL FROID DES FEMMES AUX EVENTUELS PROJETS.....	31
4.10. DES FEMMES MECENES ?	31
CONCLUSION	32

Liste des abréviations et sigles

ANAB	Agence Nigérienne d'Attribution des Bourses
ANDDH	Association Nigérienne de Défense des Droits De l'Homme
ANDP	Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès
BFP	Brevet de Formation Professionnelle
CEG	Collège d'Enseignement Général
CSI	Centre de Santé Intégré
CESOC	Conseil Economique Social et Culturel
COGES	Comité de Gestion
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
ECRIS Stratégiques	Enquête Collective Rapide d'Identification des Conflits et Groupes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA	Franc de la communauté financière d'Afrique
FNIS	Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité
HCCT	Haut Conseil des collectivités territoriales
MNSD	Mouvement National pour la Société de Développement
PAC	Programme d'Actions Communautaires
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCD	Plan Communal de Développement
PDLT	Projet pour le Développement Local de Tillabéri
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PNDS	Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme
PV	Procès Verbal
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
RDP	Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès
RDV	Rendez-Vous
RM	Receveur Municipal
SG	Secrétaire Général
SM	Secrétaire Municipal
SMER	Service Mercédès d'Entretien et de Réparation
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
SONITEL	Société Nigérienne de Télécommunication
TM	Taxe Municipale
UIS	Université Islamique de Say

Introduction

Ce rapport étant le 3^{ème}, il nous semble important de rappeler les axes autour desquels se sont développés les deux précédents. La première étude était une enquête de référence. De ce fait, elle a essentiellement porté sur la configuration de l'arène locale. L'histoire du peuplement révèle que l'arène de Kohan est sujette à des tiraillements autour d'une antériorité controversée, réactivée par la présence d'enjeux nouveaux. Une analyse détaillée du contexte socioculturel montre que Kohan est en quelque sorte un village "stigmatisé" par le fait qu'on lui attribue une spécificité de *cerkow tarey* (sorcellerie). Au niveau de la configuration des pouvoirs locaux, le pouvoir religieux, incarné par le cheikh, joue un rôle primordial dans l'arène locale. Des conflits à divers niveaux structurent cette arène. Il y a ceux qui sont liés à la chefferie du village, dans lesquels était impliqué le cheikh (lui-même membre de la famille chefferiale), qui a fait basculer la balance du côté du candidat qu'il soutenait. Il y a aussi des conflits champêtres, des conflits inter-villages autour de la gestion de la banque céréalière, de la gestion de la borne fontaine, etc. Ces conflits ont pour soubassement la volonté du village de Kohan Garantché de monopoliser les infrastructures collectives qui appartiennent à plusieurs villages. Très peu de projets sont intervenus à Kohan (Carpe Ada, PGRN, PDLT) et le plus important a été le PGRN, de par ses réalisations. Enfin, l'analyse a porté sur la place des femmes dans l'arène locale. Sur le plan politique, les femmes, bien que marginalisées, ne manquent pas de stratégies pour glaner les ressources des partis. Du côté de l'éducation, trois structures assurent la formation des filles et des femmes : l'école, les cours d'alphabétisation et l'école coranique dirigée par la femme du cheikh dont la biographie a été retracée.

Le second rapport a porté beaucoup plus sur les aspects politiques, plus précisément sur le processus électoral et la mise en place du conseil communal. Les élections locales ont fait l'objet d'analyses depuis le début des campagnes jusqu'à la mise en place du conseil communal. Le MNSD était le parti qui avait le plus de militants. Des thèmes transversaux ont été étudiés dont l'implication des ressortissants dans la vie politique locale. Ceux du MNSD semblent occuper le devant de la scène car ils sont économiquement et politiquement plus puissants. La composition du conseil communal a été présentée (statut, profession, niveau intellectuel, fonction dans le conseil, etc.). La majorité (11 sur 14) des élus est du MNSD et le conseil est surtout composé d'intellectuels (le conseil ne comprend que 2 analphabètes) même si 3 profils se sont dessinés : les diplômés de l'enseignement supérieur ; les lettrés moyens ou élémentaires et les illettrés. Il a aussi été question du fonctionnement du conseil communal. A ce niveau il ressort une non-transparence dans la gestion du maire. Pour ce qui est du budget de la commune, le taux d'exécution était de 85% en 2005 et l'essentiel des recettes provenait des ressources internes. Très peu de réalisations ont été faites par le conseil. Des conflits existent avec les instances de la coopérative rizicole. Du côté des femmes, on note une petite émergence sur le plan politique (le conseil compte 2 femmes), même si les femmes ignorent le fonctionnement et parfois même l'existence du conseil communal.

Le présent rapport porte essentiellement sur le budget (prévisions, recettes, dépenses, etc.), le fonctionnement du conseil communal, la perception des citoyens, les rapports du conseil avec les autres institutions. La spécificité de l'Observatoire de la décentralisation est d'analyser celle-ci à l'échelle villageoise. Toutefois, nous avons inclus d'autres échelles d'analyse pour mieux comprendre le contexte de l'étude. Ainsi, nous nous sommes intéressés aussi à la commune de Say (dont fait partie le village) pour voir les rapports avec le conseil communal et les élus. Ensuite, nous avons choisi d'étudier la grappe de Kohan (qui regroupe 6 villages dont celui sur lequel porte l'étude) car, pour comprendre et analyser les dynamiques à l'œuvre dans l'arène locale de Kohan Garantché, il faut tenir compte des villages rattachés et des villages avec lesquels les interactions sont étroites et certaines activités collectives.

1. Méthodologie et difficultés rencontrées

Nous avons essentiellement eu recours à des entretiens semi-directifs qui ont tous été enregistrés et transcrits. Compte tenu du temps qui nous a été accordé pour faire le terrain (deux semaines), nous n'avons pu faire suffisamment d'observations. Sur les deux observations faites, l'une a porté sur une réunion dont l'ordre du jour était la gestion de la borne fontaine de Kohan Garantché et la seconde a concerné une session extraordinaire du conseil communal portant sur le budget. En outre, nous avons été dans les cinq autres villages de la grappe de Kohan et au total nous avons réalisé 54 entretiens.

Nous avons aussi consulté les archives nationales pour rechercher des informations sur le cercle de Say en général, et sur le village de Kohan en particulier.

La principale difficulté, pour ce travail, est que nous avons eu affaire à un site sur lequel nous n'avons fait aucune enquête individuelle auparavant. En outre, soulignons l'indisponibilité des paysans en cette période de récolte. Hommes comme femmes sont surtout préoccupés de terminer les travaux champêtres avant la libération des champs en pâture aux animaux.

2. La commune de Say et son fonctionnement

2.1. La mairie : les locaux, le personnel et les différentes commissions

Toujours logée dans les cases de passage de la préfecture, la mairie ne dispose pas encore de locaux propres. Toutefois un projet de construction est en cours avec un financement du PDLT¹. La commune devant contribuer à hauteur de 3.500.000 FCA, une somme de 1.000.000 FCFA a déjà été versée. Les élus semblent pressés d'avoir leurs propres locaux plutôt que de siéger dans un bâtiment regroupant les quatre communes du département, même si ces dernières ne font pas d'histoires.

Côté personnel, la mairie de Say prend en charge 9 salariés pour un montant global et mensuel de 292.000 FCFA de salaire brut. Les indemnités perçues sont loin d'être négligeables car elles s'élèvent à 70.000 FCFA/mois pour le receveur municipal et à 40.000 FCFA/mois pour le secrétaire municipal. Quant au maire, ses indemnités se chiffrent à 154.500 FCFA/mois et ses deux adjoints perçoivent chacun 32.500 FCFA/mois. En tout, les salaires et les indemnités coûtent à la commune 721.500 FCFA mensuellement. Le personnel est composé comme suit :

- 8 agents permanents qui sont :
- 1 receveur municipal (RM)
- 1 secrétaire dactylographe
- 1 agent d'état civil
- 1 planton
- 1 bibliothécaire
- 2 agents voyer
- 1 manœuvre gardien

Au niveau de la mairie on note la mise à disposition par l'Etat d'un agent pour occuper les fonctions de secrétaire municipal (SM). La mairie prend en charge ses indemnités. Par la suite, cet agent quittera son statut d'agent temporaire pour un statut de permanent (en 2007). Le personnel de la mairie n'accuse aucun mois d'arriéré de salaire. Certains agents de la mairie travaillent avec des commissions spécifiques. C'est le cas du SM et du RM qui opèrent avec la commission finance. Par ailleurs, la mairie (selon le maire) prend en charge des agents qu'elle a recrutés pour le compte de services techniques. Il s'agit de 2 agents bénévoles pour le service des impôts et celui de l'environnement. Ils sont payés 20.000 FCFA/mois chacun. Il y a aussi une fille de salle pour le CSI et le salaire de la secrétaire du district sanitaire de Say. En somme, la charge salariale globale serait de 807.694 FCFA/mois.

¹ Le PDLT (Projet de Développement Local Tillabéri) est un projet de développement local financé par l'Agence Française de Développement. Son exécution était confiée à une ONG nigérienne ABC Écologie. Dans sa première phase (1994-2000), ce projet a pris en compte 95 villages dans le canton de Torodi. Quant à la deuxième phase qui a débuté en 2002, elle a agrandi son champ d'intervention en prenant en compte six autres cantons du département de Tillabéri et 359 villages. (Simard Geneviève, 2008, *La participation au développement local : le cas du Niger*, Mémoire de maîtrise en sciences politiques, Université de Montréal). Dans ses activités, le projet a tenu à impliquer le LASDEL pour des enquêtes socio-anthropologiques dans plusieurs cantons (Namaro, Torodi, Tamou, Gueladio, Say). Ces études étaient suivies sur le temps (4 ans) et avaient pour but d'identifier et d'analyser les pouvoirs locaux dans une ère nouvelle de démocratisation et de décentralisation. C'est ainsi que le village de Kohan, dont la présente étude fait l'objet, a été retenu dans le canton de Say.

Précisons que, comme partout ailleurs, le conseil est scindé en trois commissions chacune avec une mission spécifique.²

2.2. Le budget de la commune et son utilisation

Avec un budget de 44.775.585 FCFA pour 2005 (cf. le rapport de suivi an 2 et le PV des travaux du conseil extraordinaire en date du 2 mars 2005) et de 59.266.234 FCFA pour 2006, le budget de la commune se retrouve, dans la pratique, réduit par le fait que les patentes dues par la direction des impôts en 2006 ne sont pas encore versées. Le montant de ces redevances s'élevant à plus de 21 millions, ce manque, selon certains élus, bloque le fonctionnement de la collectivité et la réalisation des projets d'investissement. Les réalisations en 2005 étant faites à près de 100%, cet état de fait risque de ne pas se répéter pour ce qui est de l'année en cours. Le seul impôt qui ne pâtit pas de mauvais recouvrement demeure la taxe municipale qui a été recouvrée à 90,88% sur une prévision de 12.381.000 FCFA. Au total, le budget n'a été recouvré qu'à 40,52%. Le maire signale :

« Cette année, on a quelques difficultés d'ordre financier. L'année passée, à la même période, on était à presque 72% du recouvrement. Mais cette année, on n'est même pas à 50%. Il y a beaucoup de chapitres qui souffrent, surtout ceux qui concernent l'Etat » (le maire de la commune de Say).

Cependant, si des problèmes de versement existent au niveau de l'Etat, ce n'est pas le seul manque à gagner pour la commune. En effet, les taxes de marchés sont confrontées à un non-paiement de la part des commerçants. Notons aussi que la commune ne dispose que de deux gros marchés (Say et Tientergou) et que les percepteurs sont loin d'avoir les recettes escomptées.

Pour 2006, les investissements ont été, pour certains secteurs, revus à la hausse (comme pour la santé) tandis que pour d'autres (comme l'éducation) des stratégies ont été adoptées pour bénéficier de l'appui de certains bailleurs de fonds. En effet, si les projets de développement exigent de la population une quote-part participative, les élus ont trouvé une astuce pour pouvoir éviter aux populations de perdre les investissements par manque de moyens. En effet, ils versent en lieu et place de la population la somme demandée.

« On s'est entendus sur quelque chose, cette chose c'est quoi ? C'était que nous remplacions la communauté. Au lieu que la communauté paie les 10%, nous on les paye et on a 100% avec 10%. C'est ça notre philosophie³. Nous sommes des élus et un jour viendra où on sera devant cette population et il faut que nous soyons en mesure de dire à cette population qu'en telle année, voilà ce que nous avons fait avec votre argent » (le maire de la commune).

² Voir le rapport an 2 pour la composition de ces commissions ou se référer au PV des travaux du premier conseil ordinaire datant du 30 avril 2005.

³ Cette philosophie est agréée aussi par le PDLT car le maire dit : « c'est ça qu'on a négocié avec le PDLT ».

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE TILLABERI
DEPARTEMENT DE SAY
COMMUNE URBAINE DE SAY

SITUATION COMPARATIVE DES RECETTES⁴

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2006.

LIBELLES RECETTES	PREVISIONS	REALISATION	TAUX DE REALISATION
Taxes municipales	12.381.600	11.252.900	90,88%
Taxes de transhumance	1.000.000	0	0%
Contribution foncière (DGI)	2.805.200	117.380	4,18%
Patente (DGI)	21.423.121	5.008.778	23,38%
Licences			
Taxes des taxis Embarcations	2.000.000	207.500	10,37%
Vélos et cyclomoteurs	661.000	132.000	19,97%
Débts de boissons	35.000	0	0%
Pompes et hydrocarbures	70.000	70.000	100%
Concessions provisoires	600.000	143.000	23,83%
Concessions définitives	600.000	100.000	16,66%
Colporteurs et marchands ambulants	200.000	113.000	56,5%
Taxes de marché	1.600.000	890.000	55,68%
Abattage des animaux	820.000	353.000	43,04%
Spectacles et divertissements	300.000	12.000	4%
Publicité extérieure	200.000	0	0%
Frais de gardiennage fourrière	350.000	83.750	23,92%
Gare routière	1.000.000	292.800	29,28%
Identification des animaux	500.000	154.000	30,8%
Administration générale (frais signature)	600.000	237.400	39,56%
Service de santé	200.000	0	0%
Forêt faune pisciculture	2.500.000	565.000	26,24%
Location de véhicule	500.000	0	0%
Exploitation des carrières	1.500.000	0	0%
Solde 2005	2.251.613	2.251.613	100%
Recettes exceptionnelles	5.168.700	2.185.480	42,28%
Total	59.266.234	24.018.471	40,52%

Sources : mairie de Say.

⁴ Voir en annexes la situation comparative du budget de 2005.

Le budget de la commune urbaine de Say est l'un des plus transparents⁵ car des comptes rendus sont faits par le maire et le secrétaire municipal (SM) à tous les élus (voir l'observation de la session extraordinaire du 29 au 30 novembre 2006). La seule difficulté pourrait résulter du fait que certains, surtout les non ou peu scolarisés, ne retiennent pas les chiffres qui leur sont communiqués (en détails). Notons aussi que, pour n'avoir pas pu assister au conseil sur la session budgétaire, un élu peut ne pas être au fait du budget.

« Au moment du vote du budget de cette année, j'étais malade. On m'a dit le montant, mais je ne l'ai pas retenu et d'ailleurs, chaque fois je me dis que je vais le demander mais je ne l'ai pas encore fait » (F.S. élu MNSD).

Notons que la commission finances, chargée de travailler sur le budget communal, a travaillé de concert avec le maire, le secrétaire municipal et le receveur municipal. Les recettes et dépenses ont été présentées en détails au conseil (lors de la session extraordinaire de novembre). Les absents étaient Diallo de l'ANAB et le député Biro Cissé.

Les élus ont pu aboutir à la transparence grâce à l'obstination de certains d'entre-eux car les deux premières années de fonctionnement, la gestion était équivoque et certains élus ont interpellé le vice-président du HCCT lors de son passage à Say, en novembre 2006.

« Amadou Sala (le vice-président du HCCT), nous a toujours dit : « da boro turu gani bon, ni ga turo feeri » (si tu fais des tresses sur des poux, tu déferas ces tresses) et quand il était venu à Say, je lui ai dit que nous nous sommes en train de faire nos tresses sur des poux » (un élu de la commune).

Le budget prévisionnel de 2006 étant de 59.266.234 FCFA, la somme de 24.018.471 FCFA a pu être recouvrée, soit un taux de réalisation de 40,52%. Les plus grandes rentrées proviennent de la taxe municipale qui a été recouvrée à plus de 90% soit un total de 11.252.000. Le chef de canton, présent au conseil, a été loué pour ses efforts. Sur un total de 24 types de taxes et d'impôts répertoriés, seuls 4 ont été recouvrés à plus de 50%. Pour certaines (6), le taux de réalisation a été de 0% et des explications ont été données (nous placerons en annexes la situation des recettes (cf. aussi l'observation de la session du conseil). Les raisons les plus évoquées pour ce non-recouvrement sont pour la taxe transhumance (0%) le fait que les carnets ont été remis au service de l'élevage et que les éleveurs ne passant pas dans la ville, rien n'a été perçu. Pour la taxe débits de boissons, il y a un bar dans la ville et le gérant est confronté à des difficultés même avec le service des impôts et donc il n'a pas pu s'en acquitter. Sur ce point, certains élus ont préconisé la fermeture de ce débit de boisson arguant qu'il est déjà inadmissible qu'il y ait un bar dans une ville religieuse comme Say et que de surcroît, il ne s'acquitte pas de ses impôts ! Pour la publicité extérieure, les 0% du recouvrement sont dus au fait que le maire pensait que la perception de cette taxe revenait à au service de l'impôt alors que tel n'était pas le cas. De ce fait, aucune disposition n'a été mise en place par le maire pour la recouvrer. Pour la taxe des services de la santé, elle a été prévue pour les vendeurs de nourritures mais la mairie n'a pas pu acheter les carnets qu'elle devait revendre aux concernés. Toutefois, un consensus a été trouvé avec l'hôpital qui a consenti à réduire le tarif des examens. Pour la location de véhicule, il n'y a pas de véhicule et par conséquent pas de rentrée de taxe. Enfin pour l'exploitation des carrières, le solde est nul parce que la carrière qui existait appartient à un particulier⁶. Mais pour la nouvelle année, avec son accord, la mairie lui a remis des carnets qu'il va percevoir pour le compte de la

⁵ Dans le rapport an 2, le fonctionnement du conseil a révélé des actions non transparentes du maire qui a promis de ne pas récidiver (voir p.14) : il semble avoir tenu à sa parole.

⁶ En fait, il s'agit des anciennes carrières de l'Université islamique de Say qui étaient creusées dans les champs d'un particulier. L'UIS les louait jusqu'à la fin de ses travaux et elle a finalement cédé les sites au propriétaire qui, lui, continue à vendre le sable aux camionneurs.

commune. Pour les autres taxes et impôts dont le recouvrement a été passable, des séances de sensibilisation sont préconisées (voir l'observation de la session).

Comparativement à l'année 2005, les recouvrements de 2006 ont été très moyens. En 2005, le taux de réalisation des recettes était de 74,25% contre 40,52% pour 2006. Les raisons avancées par les élus sont essentiellement la non-entrée des impôts rétrocédés et la diminution de leur taux par l'Etat (ce taux est passé de 40% en 2005 à 20% en 2006). En effet, en analysant les recettes de 2005 et celles de 2006, on se rend compte qu'au niveau des impôts rétrocédés, en 2005 les rentrées étaient de 73,71% contre 23,38% en 2006. De plus, toujours au niveau des impôts rétrocédés, en ce qui concerne les contributions foncières, en 2005, les recettes avaient dépassé les prévisions et se chiffraient à 128,90% contre 4,18% en 2006. Les fonds investis dans le fonctionnement ont été revus à la hausse car de 52% (en 2005)⁷ des recettes recouvrées, ils sont passés à plus de 65% (en 2006) tandis que les investissements ont connu une baisse considérable de 47,59% (en 2005) à 33,06% (2006).

Ne peut-on pas imputer ce manque dans le recouvrement, d'une part à une non-appropriation par les citoyens de la commune et de la décentralisation, et d'autre part au fait que les prévisions budgétaires sont parfois faites sans études sérieuses préalables ? En outre, la seule sensibilisation sans actions concrètes peut-elle être une mesure efficace pour améliorer les recouvrements ?

Du côté des dépenses, notons que les dépenses de fonctionnement sont, de loin, les plus importantes car elles font presque le double des dépenses d'investissement (voir en annexes). Ainsi les dépenses de fonctionnement sont de 15.701.486 FCFA, soit 65,37% du total, contre 7.942.291 FCFA pour l'investissement, soit 33,06%. Le SM estime que cela est dû au fait qu'ils n'ont pas de rentrées importantes d'argent et que dans ces conditions, il est difficile de faire des investissements. Pour les dépenses en fonctionnement, la somme la plus importante a été utilisée pour la remise des primes (1.764.080 FCFA), ensuite vient le transport qui a coûté 1.026.300 FCFA en 2006. Les indemnités de session occupent la troisième place avec 960.000 FCFA. Du côté des investissements, le volet le plus important a concerné l'hydraulique villageoise où une somme de 2.000.000 FCFA a été déboursée.

***Description de la session extraordinaire du 29 au 30 novembre 2006
sur le bilan à mi-parcours***

La première journée de la réunion, la session débute à 11h avec la séance habituelle de Fatiha dite par un élu. Tous les élus à l'exception d'un (Diallo) sont présents. Le chef de canton a répondu présent à l'invitation ainsi que le SM. Après, c'est au tour du maire de faire le discours inaugural. Il remercie les participants et conseille de traiter uniquement des thèmes intéressants, de ne pas revenir sur des choses déjà dites et il évoque aussi les difficultés de leur tâche qui sont liées à la nouveauté du processus. Enfin, il invite le conseil à revoir et amender le présent ordre du jour. L'ordre du jour est le suivant :

⁷ Pour les taux de 2005, voir le rapport an 2.

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE TILLABERY
DEPARTEMENT DE SAY
COMMUNE URBAINE DE SAY

Say, le 20 novembre 2006⁸

PROJET D'ORDRE DU JOUR

(session extraordinaire)

Lundi 27/11/2006

- *Fathia*
- *Mot de bienvenue du Président*
- *Adoption du présent ordre du jour*
- *Amendement et adoption du dernier PV de la session*
- *Situation à mi-parcours budget 2006*
 - * *Recettes*
 - * *Dépenses*

Mardi 28/11/2006

- *Compte rendu de la journée précédente*
- *Situation à mi-parcours budget 2006 (suite)*
- *Compte rendu des contacts pris par les Maires⁹*
- *Questions diverses*
- *Clôture*

L'amendement pris en compte est fait par le chef de canton qui insiste pour que leur PV soit des meilleurs et compte tenu du fait qu'ils ont beaucoup d'intellectuels au sein du conseil, la différence doit être nette par rapport aux autres communes comme celle de Gueladio. Après adoption de l'ordre du jour le chef de canton a tenu aussi à ce que la situation alimentaire de la population soit évoquée car dit-il, « c'est eux qui ont permis à ceux qui sont ici de l'être ». Il proposa aussi de parler des stratégies à adopter pour permettre une bonne rentrée fiscale.

Ensuite les débats s'orientèrent sur les rapports des PV de la précédente session. Le rapporteur n'ayant pu faire que le rapport de la seconde journée, ayant presque raté la première pour cause de retard, il lui est demandé de faire celui de la première journée aussi. Notons que tout ce qui est dit en français est traduit par un élu (Sazilou Dan Baba) ou bien tout élu qui intervient se charge de traduire lui-même en zarma, à défaut d'intervenir directement en zarma. Les discussions commençant à s'étendre, le maire propose d'établir un chronogramme pour la session.

⁸ La session n'a pas pu se tenir aux dates indiquées mais a eu lieu du 29 au 30 novembre 2006.

⁹ Au niveau de cette commune, les adjoints au maire sont aussi appelés "maire" et, le maire lui-même use de cette appellation.

11h32, le président de la Commission Finances prend la parole et remercie le maire pour la transparence dont il fait preuve dans la gestion des recettes communales.

11h35, le SM (Souleymane Hanafi) présente le budget de l'exercice 2006. Ensuite, il détaille la situation des recettes. Il rappelle aussi que les recettes sont faibles parce que la loi des finances 2006 a revu à la baisse les impôts rétrocedés qui sont passés de 40% à 20%. Autre raison évoquée est le fait que la contribution des patentes de la Sonitel est compensée par l'Etat donc supprimée. Aussi, pour le non-paiement des taxes, le SM propose-t-il de sensibiliser la population. Pour permettre une bonne rentrée, certains élus proposent de réduire la taxe des charretiers (elle a déjà été réduite une première fois et elle était passée de 3500 à 2000). Plutôt que de réduire le montant de la taxe, le maire propose de recenser les charretiers car, dit-il, « il ne sert à rien de faire des prévisions sur des fausses bases ». Il est aussi proposé de recenser les vélos, les cyclomoteurs et les colporteurs.

12h55, fin de la présentation du budget et des recettes. Ensuite, le maire demande aux élus s'ils ont des questions d'éclaircissement et 3 personnes ont pris la parole (Sanoussi, James et le chef de canton). Leurs questionnements portent sur les recettes recouvrées à 0%, ou mal recouvrées, en particulier celles des animaux, de la gare routière et des services de santé. Des éléments de réponse leur sont fournis par le maire qui explique que pour la taxe d'abattage des animaux, la rareté des carnets (au niveau du chef lieu de région où la commune s'approvisionne) fait que cette taxe n'est pas perçue comme elle devait. En ce qui concerne la gare routière, la défaillance dans la perception est liée au fait que les chauffeurs contournent la gare et donc évitent de payer la taxe. En plus, la gestion au niveau de cette gare est, dit-il, opaque et incompréhensible. Pour ce qui est des services de santé, la mairie est actuellement en train de négocier avec l'hôpital pour voir dans quelle mesure rendre la vente des carnets de santé rentable pour la commune (en fait, la mairie les achète au centre de santé et les revend aux commerçants).

13h30, arrêt des travaux.

15h20, reprise de la session et les travaux débutent par la présentation (toujours par le SM) de la situation des recettes en fonctionnement et investissements. Deux absents dans l'après-midi, à savoir le chef de canton et l'élue de Doguel Kaina qui a un baptême pour le lendemain. Notons que le maire (avec sa grosse calculette) tient quelques fois à vérifier lui-même et il n'hésite pas à faire recours à la législation pour répondre à certaines questions (par exemple sur les indemnités du chef de canton, il note que c'est la loi qui notifie que tout chef de canton ayant versé 75% de l'impôt dû a droit à ce qu'on appelle "biens de la chefferie" qui correspond à une somme allouée à cet effet). Le budget est discuté dans les moindres détails et des questions sont posées au maire. Par exemple, un élu (James) lui demande pourquoi la facture de téléphone est exorbitante et le maire de répondre qu'il a même cessé d'utiliser le téléphone de la mairie et que, depuis 4 mois, il appelle par son téléphone portable. Le maire dit que pour motiver ses employés, une promesse a été faite au personnel de prendre en charge 80% de leurs frais médicaux (c'est une élue Aïssa qui a demandé à quoi correspond la rubrique "frais médicaux" mentionnée dans les dépenses).

Remarque : parmi les élus, un se distingue par ses questions et ses interventions. Il semble pointilleux sur la gestion. Il s'agit de Amadou Boubakar Alkaly dit James appelé encore "le plus jeune"¹⁰ ou "Dimachi".

17h, fin de la journée de travail. RDV est donné au lendemain mais pas tôt car les élus iront d'abord au baptême de leur collègue à Doguel Kaina.

Seconde journée de travail, le 30-11-06

11h15, début de séance avec la présentation de la journée précédente par le rapporteur général (Sanoussi). Le chef de canton demande de biffer dans le P.V. la partie remerciement aux autorités traditionnelles pour leurs efforts dans la collecte de l'impôt car, dit-il, c'est leur rôle de le faire selon l'article 14 de l'ordonnance 93.

¹⁰ Voir dans sa biographie, les raisons de cette appellation.

11h24, le SM prend la parole pour expliquer la rubrique des investissements. Rappelons que chaque personne présente a en mains les exemplaires détaillés du budget (à savoir prévisions, recettes, dépenses, investissements). Bien que tout soit traduit en zarma, le chef de canton insiste sur la nécessité de traduire certains termes techniques comme "investissements". Le SM, après présentation des investissements réalisés, fait une petite comparaison par rapport au budget général et note en conclusion que les dépenses correspondent presque aux recettes.

Remarque : le chef de canton ne s'inscrit sur la liste pour les questions qu'après s'être assuré que tout élu voulant intervenir s'est inscrit. Ceux qui posent le plus les questions sont surtout James, le chef de canton et Sanoussi. Certains élus ne sont pratiquement pas intervenus (Fati, Koussanga)

Des questions sont posées sur les raisons de la faiblesse des investissements. Le SM répond que des petites rentrées d'argent ne peuvent permettre de faire des investissements. Pour le maire, le manque d'investissements est aussi dû au fait que les projets financent peu. Le chef de canton dit avoir interpellé Garba Doga (PDLT) car il ne sert à rien de faire des discours ou des conférences improductives mais le plus important est de faire des actions concrètes. Ensuite le maire passe à la restitution d'un atelier organisé par la SNV sur les stratégies d'amélioration des recouvrements.

12h 03, le directeur départemental de l'agriculture, invité par le maire, présente le bilan de la situation pluvio-agricole 2006. Il ressort que 21 villages sont déficitaires contre 13 en 2005. De ce fait, selon les statistiques de l'agriculture, Say est classé 1^{ère} zone agricole vulnérable au Niger. Des questions sont posées relativement à l'aide de l'Etat, à l'improductivité des aménagements hydro-agricoles, à l'innopérationalité du barrage de Tientergou (sur ce point précis, c'est surtout le chef de canton qui insiste car, selon les rumeurs, il y a un problème foncier au niveau de ce barrage qui bloque son fonctionnement. Or, note-t-il, les berges du fleuve sont un bien de la chefferie et personne d'autre n'y a droit).

13h20, fin de séance.

15h30, reprise de la séance sur des questions foncières. Il s'agit spécifiquement d'un ancien site de l'Université Islamique de Say dénommé "Base vie". Propriété de la commune, le site est en ruine et le conseil propose une double option en sachant que la première est très peu probable car n'incitant pas les investisseurs à postuler : la location ou la vente. Un seul élu (James) s'oppose à la vente mais finit par céder (à 17h23 seulement) à condition que l'argent soit utilisé pour des investissements et non pas à payer les indemnités de session et les salaires des fonctionnaires.

16h02, c'est au tour des comptes rendus des contacts pris pour des partenariats. Les contacts les plus importants ont eu lieu avec une commune des Pyrénées dont une délégation est attendue en février 2007. A ce niveau, des individualités sont remerciées pour leurs efforts. Il s'agit notamment de la petite sœur du 2^{ème} vice-maire, une certaine Attou qui travaille au Ministère de la jeunesse, et d'un fils d'Abdou Diori qui les a aussi appuyés. De son côté, Diallo de l'ANAB a pris contact avec la Coopération suisse qui a promis de les aider dans des secteurs comme la santé, l'éducation, l'élevage. Le don de médicaments (voir supra) est aussi évoqué. Les projets sont remerciés pour leur activisme, en particulier la SNV. Quant au PDLT, il est accusé par une élue de faire des discriminations au niveau des villages en ce qui concerne l'attribution des charrettes. Elle dit que bien que les gens aient donné leur apport personnel, « da i man bara ni se ni si du ! » (S'ils ne l'ont pas voulu pour toi, tu ne l'auras pas !).

Après tous ces volets, le conseil passe aux problèmes posés par les aménagements hydro-agricoles. Ces derniers doivent de l'argent à la mairie qui a épongé leurs arriérés d'électricité¹¹. La gendarmerie a été mobilisée par la mairie en contrepartie d'une promesse de 10% si elle arrive à récupérer l'argent de la mairie auprès des producteurs. Cependant, l'usage de la coercition n'a rien donné car seuls 5.100 FCFA ont été récupérés par la gendarmerie sur les millions dus. Le maire estime qu'il y a eu de l'interventionnisme auprès des gendarmes.

17h23, le maire voulant clôturer la session, le conseiller James demande la parole et se dit pour la vente du terrain de Base vie.

17h30, fin de la session.

¹¹ Sur cette affaire, voir le rapport de suivi an 2, p. 19.

Un petit aperçu du personnage de Amadou Boubacar dit "James" ou "Le plus jeune"

Agé de 46 ans, "le plus jeune" est un élu municipal de la commune de Say. En fait, il n'est pas aussi jeune que cela, même s'il doit son siège aux jeunes. James est mécanicien de formation et, comme il aime le dire, il n'a pas appris la mécanique sur le tas. En effet, il a fait des études secondaires et après un concours de mécanique, il obtint une bourse octroyée aux deux premiers admis par la maison Mercédès d'Abidjan. Après 3 ans de formation (de 1978 à 1981), il eut le Brevet de Formation Professionnelle (BFP) et fut engagé par la maison Mercédès de Niamey où il resta jusqu'en 1992. Il quitta dit-il parce que la maison voulait fermer et au même moment des dirigeants nouveaux étaient venus et il ne s'entendait pas avec eux. Il créa en 1992 son garage spécialisé en réparation de voitures Mercédès dénommé le SMER (Service Mercédès d'Entretien et de Réparation) au quartier Kalley Est de Niamey. La même année, il commença à s'impliquer dans la politique à travers le RDA. Il préféra ce parti, dit-il, parce qu'il était fan de Diori Hamani et qu'il appréciait aussi les bonnes œuvres faites par ce président. Mais il quitta ce parti pour le MNSD suite aux scissions qui le traversèrent. Au moment de son élection au poste de conseiller, il était président régional des jeunes. A Say, au moment des élections, le MNSD décida, officieusement, d'attribuer un siège aux jeunes. Deux candidats étaient en lice James et son vice-président¹². Ils ont tous les deux battu campagne dans toute la région et, au moment du vote (inter-jeunes), le vice-président s'est désisté. Au sein du conseil il n'est pas le plus jeune (le plus jeune est Sanoussi Tondi) mais parle au nom des jeunes. Il a, au moment des sessions du conseil, des attitudes "révolutionnaires" qu'il justifie en disant que les conseillers doivent être comme des «petits inspecteurs» pour l'exécutif et que son combat à lui consiste à ce que transparissent la bonne gestion et la démocratie.

2.3. Le Plan de Développement Communal (PDC)

Elaboré par le PDLT, le PDC semble être une exigence des partenaires extérieurs pour l'acquisition de financements. Même si d'aucuns avancent que le PDC est une sorte de "miroir" pour la commune et qu'il a été élaboré avec la participation de toute la population, il n'en demeure pas moins que pour un élu :

« Je crois bien que c'est la SNV qui nous l'a offert. [...]. Nous, nous voulons que ça soit le village qui fasse le choix des infrastructures à réaliser parce qu'il y a des projets de développement qui demandent d'abord un apport personnel du village et si c'est le village qui a émis le souhait d'avoir l'ouvrage, le problème de l'apport ne se pose pas. Mais si c'est le conseiller qui a tout organisé, les villageois diront que le conseiller les a obligés à verser de l'argent. et que c'est comme si le conseiller était seulement là pour leur imposer de nouvelles charges » (un élu de la commune de Say)

A ce jour non adopté, faute d'amendements, le PDC de la commune urbaine de Say a pâti de défaillances techniques qui ont amené le conseil à le soumettre au PAC et au PDLT pour relecture. Si l'on doute que tous les élus comprennent et s'approprient le PDC, on pourrait même se demander si tous les élus sont au fait de l'existence d'un PDC car l'un d'eux signale :

« Je ne sais même pas si c'est fait, je ne suis pas au courant » (un élu de la commune).

Tous les services techniques n'ont pas été associés (la santé, le génie rural pour ne mentionner que ceux là).

« Nous avons été invités à une réunion de validation. On nous amène un bloc de dossier pour amender, on nous demande de lire des dossiers que nous n'avons pas montés. Tous les PDC ont été validés mais moi j'étais parmi ceux qui n'étaient pas pour la validation. Ce système de travail de validation ne me convient pas » (un agent du service du génie rural de Say)

Le PDC, dans le but de cadrer et d'organiser les investissements et réalisations non coordonnés des projets de développement, est en somme élaboré sans l'expertise des services

¹² Qui n'est autre qu'un entrepreneur de la grappe sur lequel nous ferons un développement un peu plus loin dans ce texte.

techniques et ce PDC pourrait ne pas prendre en compte les besoins évolutifs des acteurs s'il est un document institutionnel, rigide et figé.

2.4. L'attribution des marchés publics de la commune

La commune urbaine de Say n'a jusqu'ici pas eu à attribuer des marchés publics. Tout de même, une commission est en instance d'être mise en place et des DAO en voie d'établissement. Cependant, le maire déplore la logique d'attribution des marchés du PAC et du PDLT qui ignorent la commune, ce qui constitue un manque à gagner important pour les caisses de la collectivité car les entrepreneurs récompensent toujours la commission d'attribution des marchés. Il s'agit d'une forme de pot-de-vin qui ne dit pas son nom.

2.5. L'absentéisme des élus : facteur de blocage ?

Le maire, en cas de session, se mobilise pour contacter tous les élus à l'avance et cette liaison est facile en cette ère du téléphone cellulaire. Si certains conseils se tiennent dans l'urgence, l'absence ne peut, dans ce cas, être fustigée.

« Il y a des sessions qu'on tient sans préparation. Elles se présentent par surprise et on cherche à réunir hâtivement les élus. C'est le cas lorsqu'il y a eu le problème de coupure d'électricité dans les aménagements hydro-agricoles » (une élue de la commune).

En général, les élus répondent présents aux convocations des sessions (qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires). L'absentéiste de toujours demeure Diallo de l'ANAB même s'il est, à distance, informé (par téléphone) et actif dans les affaires de la commune. Il est très impliqué surtout dans la recherche de coopération et d'actions de développement (en particulier avec des partenaires suisses). La commune est en recherche de partenariat et de jumelage et des dynamiques sont en cours.

2.6. Inter et intra-communalisation

Si une entente apparente¹³ existe entre les 4 communes du département (Say, Torodi, Gueladio et Tamou), on ne peut cependant pas parler d'intercommunalisation. De l'avis du deuxième adjoint au maire :

« Pour le moment, il n'y a pas d'intercommunalité, c'est trop tôt » (un élu de la commune)

Entre les quatre communes du département (Say, Gueladio, Tamou, et Torodi), il y a formation de deux blocs (Torodi/Gueladio d'un côté et Say/Tamou de l'autre). Chaque regroupement estimant avoir des intérêts communs. On peut mentionner l'exemple du choix des représentants du CESOC (Conseil Economique, Social et Culturel) où Torodi et Gueladio ont noué alliance pour avoir les deux représentants dans leur camp¹⁴ car à eux deux ils forment une majorité absolue.

« Nous n'avons pas de problème avec les autres communes. Seulement, lors des rencontres, quoiqu'on fasse, les communes se divisent en deux pour se soutenir » (un élu de la commune).

Hors du pays, aucune relation concrétisée avec d'autres communes n'a été mentionnée mais les démarches sont en cours pour des jumelages éventuels avec des communes françaises. A ce niveau, le principal courtier semble être le maire. En plus, des élus ont eu à effectuer un voyage d'étude au Bénin où des contacts ont été noués avec des certaines communes. Les élus envisagent d'inviter leurs maires (comme Bembéréké et Nikki).

¹³ Voir le rapport de Gueladio an 3.

¹⁴ Voir à propos de cette affaire, le rapport de Gueladio an 3.

Au niveau intracommunal, presque tous avancent une entente parfaite, entre les élus, même si cette attitude est une stratégie du « balayer sous le tapis » pour ne pas donner mauvaise impression face à l'étranger. Parfois, pour prendre certaines décisions, le conseil doit procéder au vote et cela remet en cause la façade consensuelle de circonstance. Notons qu'une mésentente persiste entre le maire et son second adjoint qui se sent écarté de la gestion communale.

« Pour les conflits, ça ne manque pas. Il y a pas mal de tiraillements entre nous¹⁵. [...] Pour ce qui est du maire, une commune ne peut pas être dirigée uniquement par une seule personne. Parce que tu es le maire titulaire, tu fais tout ? ça ne va pas parce qu'aujourd'hui, le maire se prend pour le plus grand et donc quand tu es adjoint, tu n'es rien ! ».

Certains problèmes sont beaucoup plus centrés sur les personnes, d'autres concernent presque tous les élus car touchant à la transparence et donc à la bonne gestion ou à la « bonne gouvernance ».

« Vous savez, la plupart des conflits naissent du fait que certains sont mal informés et dans toute affaire où il n'y a pas transparence, il ne peut qu'y avoir des conflits » (un élu de la commune de Say).

Parfois, des tiraillements nécessitent la tenue d'une session extraordinaire. On peut noter, pour exemple, la polémique à propos d'une vente de parcelle à un « étranger » sur laquelle les élus étaient en désaccord. Certains étaient pour la vente et, d'autres contre. Il a fallu convoquer une session extraordinaire au cours de laquelle les opposants à la vente l'ont emporté.

2.7. Les rapports avec les autorités coutumières

Dans la bonne marche du processus de communalisation à Say, le chef de canton semble occuper une place importante. Apprécié de tous dans sa dynamique de mobilisation de la taxe municipale, il semble être « l'homme de la situation », d'autant plus que la TM constitue une part importante du budget communal. Auparavant dénommée taxe d'arrondissement ou "jangal" en zarma et "alkachi" en hausa, cet impôt a de tout temps (depuis l'époque coloniale)¹⁶ été correctement recouvré dans la zone. Actuellement, les autorités communales lient cette prestation au dynamisme du chef de canton (cf. rapport précédent) qu'ils appuient dans ses déplacements.

« Heureusement pour nous, nous avons un bon chef de canton qui se bat pour la commune. Je vous assure que si dans chaque commune on a un chef de canton comme lui, on dira chapeau ! » (un élu MNSD).

Le chef de canton est un acteur actif des sessions du conseil où il siège en qualité de membre de droit. En tant qu'intellectuel et de par ses expériences, il fait des propositions qui sont sagement écoutées par le conseil. Pour ce qui est des chefs de village, les rapports semblent être limités, voire inexistantes. Ils n'assistent pas aux sessions du conseil communal et se contentent juste de récupérer la TM qu'ils remettent au chef de canton.

« Nous ne participons pas aux réunions du conseil communal ; mais le chef de canton nous convoque de temps en temps. Nous les suivons avec patience bien qu'il soit difficile que chacun soit fidèle à ses activités ou devoirs » (un chef de village).

2.8. Les rapports avec la préfecture et les services techniques

Avec le préfet les rapports du conseil communal semblent être au beau fixe même si des élus reprochent au préfet son laxisme dans le traitement de certaines questions qui

¹⁵ Voir le rapport an 2, sur le problème de fonçage d'un puits à Dollé.

¹⁶ Cf. le rapport politique de 1904 du cercle fait par l'administrateur Lousteau.

relèvent de ses compétences. Toutefois, les interactions sont facilitées par les liens de parenté qui existent entre le maire et le préfet (le maire est un grand-père du préfet)¹⁷. Jeune politicien, le préfet semble déçu par ses attributions et se demande si réellement il représente l'Etat car les moyens manquent dans l'exercice de ses fonctions¹⁸.

Du côté des services techniques de la commune, la collaboration avec la mairie s'avère sans encombre. Le maire, en cas de besoin, les sollicite et eux, à leur tour, soumettent leurs fiches d'opération au conseil pour d'éventuels financements. Toutefois, l'option du conseil est de privilégier les services techniques susceptibles de permettre des rentrées de fonds (comme l'environnement) car *"la mairie est une entreprise"* d'après le secrétaire municipal. Les rapports avec les services techniques sont parfois des rapports d'appui conseil. Ces services ont pour interlocuteur le préfet qui est leur supérieur hiérarchique. En réalité, les rapports des services techniques avec la mairie varient d'un service à l'autre et selon les compétences du service. Certains ont des rapports avec le conseil :

« Dans l'exercice de nos fonctions, on n'a pas de rapports avec les élus mais plutôt des avec le conseil à travers la mairie » (un agent du service du développement communautaire).

D'autres, en plus des rapports avec le conseil, sont approchés isolément par des élus :

« J'ai reçu quelques conseillers de manière isolée, qui m'ont approché pour des dossiers de leurs localités » (responsable du Génie Rural de Say).

Certains ont peu de rapports avec le conseil :

« Nous travaillons plus avec la préfecture. Je ne suis pas invité aux sessions du conseil. [...]. Notre service n'a pas participé à l'élaboration du PDC et je ne connais pas le contenu de leur document » (un médecin du district sanitaire de Say).

2.9. Le comité cantonal du PDLT : quelques petites incompréhensions à gérer¹⁹

L'opérationnalité de ce comité est sujet à diverses interprétations et confusions. En effet, pour certains acteurs, il a été dissout et remplacé par un comité communal informel.

« En fait, le comité cantonal n'existe plus ; mais de manière formelle, il n'y a pas de comité communal. Dans tous les cas, le PDLT tire vers sa fin. Comme on dit, à quelque chose malheur est bon, car le PDLT était confronté à des dysfonctionnements. Il n'arrivait pas à fonctionner correctement parce qu'il n'avait pas les moyens de sa politique. Ils sont venus nous voir [4 maires de Say et 3 de Kollo où intervient le PDLT] et on leur a demandé quel était le blocage [...]. On s'était vu à Karey Gorou toute une journée, on a négocié et heureusement les maires, en tout cas, ont fini par débloquent la situation. Donc, ils étaient obligés de travailler avec nous. Si tu es dans un trou et que je te sors de ce trou, je pense que le minimum c'est de me reconnaître mon acte. [...]. Maintenant, tous les programmes du PDLT au niveau de nos communes, ils nous téléphonent ou ils viennent nous voir, mais de manière tacite car de façon formelle, il n'est pas écrit qu'il n'y a plus de comité cantonal » (le maire de la commune de Say).

Si le PDLT a choisi, depuis la mise en place de la commune, d'impliquer les élus dans ses actions, cette situation semble contenter les maires qui ne manqueraient pas d'user de cette situation pour investir les actions du projet.

« Avec le PDLT, s'il s'agit d'amener du matériel dans ma zone ou des semences par exemple, ils les stockent chez moi. C'est à moi de dire aux secrétaires et présidents de la zone que voilà ce qui est arrivé du PDLT, donc on est très impliqué de ce côté. C'est du côté du PAC seulement qu'on ne s'entend pas sur ça. [...]. Le PDLT doit nous associer

¹⁷ Il s'agit de la conception africaine des liens de parenté où ces liens peuvent exister par alliance ; entre un petit-fils et un grand-père, les rapports sont à plaisanterie.

¹⁸ Il s'agit des propos recueillis lors d'une discussion avec le maire, le préfet et le SG de la commune II de Niamey.

¹⁹ Voir aussi le rapport Gueladio an 3.

parce que nous connaissons les voies à suivre pour bien faire les réalisations. Sans nous, les populations vont les truander seulement, surtout du côté des crédits » (un élu de la commune).

Est-ce la façon la meilleure pour mener à bien les activités ? Ne s'agit-il pas, pour le PDLT, d'une certaine dérive qui les amène à faire des élus des acteurs incontournables dans leur entreprise. Le PDLT ne risque-t-il pas de voir ses actions détournées à des fins privés ou politiques ?

En outre, le PDLT est interpellé pour manque d'actions concrètes et le conseil estime qu'il ne s'agit plus de faire du bruit mais de matérialiser.

3. La grappe de Kohan

Nous parlons de la grappe de Kohan, compte tenu des interactions fortes qui existent avec les autres villages et des actions communes. Rappelons que la grappe de Kohan est un découpage opéré par le PGRN²⁰ et reconduit par le PAC et, qui regroupe six villages : Kohan Garantché, Kohan Kurtéré, Kohan Abdoulaye, Zokotti, Doguel Kaina, Youri Soulanké. Ce regroupement permet au PAC de mettre en place un comité de grappe chargé de transmettre les demandes des villages. Comme déjà précisé dans les rapports précédents, rappelons que Kohan est divisé en quatre villages dont un est rattaché à la commune de Kollo. Cette situation n'est pas sans créer des problèmes quand on sait que, par exemple, pour les soins de santé, les habitants de Youri Soulanké (rattaché à Say) sont censés se rendre à Kohan Garantché alors que Youri (Kollo) leur est beaucoup plus proche et facile d'accès²¹. A propos de la gestion de la borne fontaine appartenant à la grappe, le village de Kohan Lamordé se sent écarté car appartenant à la commune de Kollo. De ce fait, pour certains acteurs, la communalisation consiste en une sorte d'isolement et de « ségrégation ». Pour pallier ce cantonnement, Youri Soulanké (rattaché à Say) et Youri (Kollo) ont mis en place une stratégie consistant à mettre comme président du Coges du CSI de Youri (Kollo) le fils du chef de village de Youri (Say). Cette situation facilite l'accès à ce centre de santé pour les gens de Youri Soulanké (Say).

« On s'était dit que la santé n'a pas de frontière. On a décidé que tous les villages proches de ce centre de santé doivent s'unir pour mieux le gérer. Kohan est très loin pour nous par rapport à ce centre » (un fils du chef de village de Youri Soulanké et président du Coges du CSI de Youri Kollo).

3.1. Le personnel politique

La grappe de Kohan compte deux élus dont l'un est du MNSD et réside à Doguel Kaina, tandis que le second est de l'ANDP et réside à Niamey (il est natif de Kohan Garantché).

L' élu du MNSD : du courtage aussi pour des intérêts privés ?

L' élu MNSD, Idrissa Issaka, est un entrepreneur non scolarisé. Transhumant politique, il était d'abord à l'ANDP puis au RDP qu'il quitta suite aux élections annulées de 1999 pour rejoindre le MNSD. Il est âgé de 46 ans. Ses actions dans la zone, spécifiquement au niveau de Doguel Kaina, sont reconnues de tous les villageois. En effet, il a pu obtenir des Arabes²² le financement d'une médersa, d'une mosquée et d'un puits. Ce courtier a créé une entreprise (en bâtiments) de troisième catégorie et il réalise lui-même les ouvrages pour lesquels il a obtenu des financements. Il signale :

« Ce n'est même pas la mairie. J'ai eu un puits, deux classes de médersa et une mosquée. [...]. J'ai fini le puits et la médersa et la mosquée est en construction. »

Il continue dans la recherche de fonds pour des investissements communaux et cette fois-ci, dit-il :

« Avec des Arabes et pour le compte de la mairie, je cherche un château. »

²⁰ Le PGRN avait créé des Communautés Rurales (CR) et le PAC les a transformées en grappes en conservant la même structuration. Le PAC ne travaille qu'avec les grappes et de ce fait il n'intervient pas dans la commune urbaine de Say qui ne fait partie d'aucune grappe. Ainsi, entre le PAC et le conseil municipal, les rapports sont quasi-inexistants.

²¹ Tel est aussi le cas de Kohan Lamordé, rattaché à Kollo et qui est beaucoup plus proche de Kohan Garantché.

²² Des Egyptiens semble-t-il.

La cote des partis politique (du MNSD surtout) est en chute auprès de beaucoup d'électeurs, suite aux nombreuses fausses promesses. Le conseiller MNSD s'investit surtout pour son village (Doguel Kaina)²³, même si les autres villages de la grappe bénéficient aussi de ses prestations, cependant loin d'être aussi importantes que celles reçues par son village. On peut signaler le poste téléviseur qu'il a offert à Kohan Garantché et quelques menus cadeaux (sucre) qu'il distribue dans les autres villages en période de ramadan. Pour une interlocutrice,

« Idé (surnom du conseiller) est trop patient. Il donne beaucoup. »

Cet élu est membre de la commission finances chargée de l'attribution des marchés publics et sa position peut être un atout pour gagner des offres de marché de la commune. Comment la commune pourra-t-elle contrecarrer une monopolisation interne des marchés publics ? Le temps nous édifiera !

L'élu ANDP : courtier à distance

Le second élu de la grappe est de l'ANDP et est aussi courtier à sa façon. Président de la commission finances, il réside à Niamey. Les villageois de Kohan Garantché lui reconnaissent la paternité de la mosquée et du Collège d'Enseignement Général (CEG). En plus, il offre de menus cadeaux pour usage collectif (lampe tempête pour la mosquée, des radios pour des groupes de jeunes). Même s'il ne fait pas le poids devant l'élu du MNSD, il est aussi apprécié dans son village.

« Grâce au conseiller ANDP, on a eu la mosquée, le conseiller nous paye des lampes tempête et il nous rapporte des nouvelles. De Niamey il a amené un poste radio pour les jeunes et une batterie [...]. Le conseiller MNSD a acheté un poste téléviseur pour le village » (D.A. marabout à Kohan Garantché).

Son parti ne disposant pas d'assez de poids sur l'échiquier national, ses actions de courtage risquent d'être limitées contrairement à l'élu du MNSD qui est économiquement et politiquement plus puissant.

3.2. Les citoyens et la commune : quelles appréciations ?

Du côté des citoyens, l'attitude vis-à-vis de la commune est plutôt mitigée. Certains s'estiment satisfaits du fait que les démarches administratives leur sont facilitées car ils n'ont pas besoin d'aller loin. Cependant, pour d'autres, les attentes sont loin d'être satisfaites surtout si l'on tient compte des promesses faites lors des campagnes par les partis politiques, en particulier par le MNSD au pouvoir.

« Le MNSD nous a beaucoup menti. Ils nous ont promis d'électrifier le village, de nous construire une route et de nous mettre des bornes fontaines » (un marabout à Kohan Garantché).

Depuis la mise en place de la commune, certains disent n'avoir perçu aucun changement.

« Le maire et les conseillers n'ont rien fait pour nous, jusqu'ici » (éleveur à Kohan Lamordé).

Certains acceptent la communalisation par pure contrainte, comme étant une décision étatique et donc irréfutable. D'autres l'acceptent avec l'espoir d'un développement local qui leur profitera. D'autres estiment qu'il est trop tôt pour juger car le processus est seulement amorcé et qu'il faudrait du temps pour l'assimiler.

²³ Son véhicule sert d'ambulance et il est disponible à toute heure pour évacuer les malades (sans frais).

3.3. Les ressortissants dans le processus de communalisation

Les associations des ressortissants, mêmes si elles existent, ne sont pas encore engagées dans des actions pour la commune²⁴.

« Pour ce qui est des associations de ressortissants, nous avons eu à parler de ça depuis l'année passée. Nous leur avons lancé un appel pour qu'ils viennent en aide à la commune. Que ce soit ceux de l'étranger ou ceux de l'intérieur du pays. Nous en avons un peu partout dans les régions du Niger. Mais jusqu'ici, nous n'avons rien eu » (un élu de la commune).

Cependant, des actions isolées et individuelles sont faites par des particuliers.

« Il y a quelques individualités qui nous aident. Avant-hier seulement, on a eu un don de médicaments à hauteur de 9 millions de la part d'un ressortissant qui a une épouse anglaise. Sa femme, à travers ses parents, ils nous ont acheté des médicaments dernier cri que même les médecins n'ont jamais vu » (le maire de la commune).

Ce don de médicaments est l'œuvre de l'épouse d'un ressortissant de Youri (Kollo). Mais la force de l'amitié ayant joué (il est ami au premier adjoint au maire), la commune a pu en bénéficier. Ce don, estimé à 9.700.000 FCFA provient d'un volet britannique d'aide appelé « Déjeuner britannique ». Des promesses ont été faites par cette même dame pour du matériel informatique et divers.

Certains politiciens font des actions isolées et non-communautaires, car ils profitent des cérémonies (mariages, baptême, décès) pour faire étalage de leurs largesses. Les villageois semblent apprécier ce clientélisme qui leur permet de revoir leurs leaders et de bénéficier de quelques étrennes.

3.4. Gestion de la borne fontaine de la grappe : un intérêt communautaire contesté et une participation féminine précaire

La borne fontaine de Kohan Garantché, existant au nom des 6 villages de la grappe, est gérée par un comité dont les membres sont à Kohan Garantché. L'argent sert à payer la vendeuse et le gardien du CSI. Toutefois, cette gestion censée être collective (chaque village a un représentant) semble revenir au seul village de Kohan Garantché car les autres villages n'assistent pas aux réunions et ne profitent pas non plus de la borne du village sauf s'ils se rendent au CSI. Cette borne fontaine (celle du village car il y en a une autre au niveau du CSI mais toutes les deux sont alimentées par les mêmes panneaux solaires) semble faire objet de conflit, en particulier entre les femmes de Kohan Garantché et celles de Kohan Abdoulaye (qui est le plus proche village). Ces dernières ont décidé de ne plus s'approvisionner au niveau de Kohan Garantché pour éviter les bagarres.

« La borne fontaine appartient à nous tous. Mais par la suite, nous avons décidé de la leur laisser parce qu'elle crée des problèmes entre nous. À cause de ces bagarres, nous préférons puiser notre eau au niveau des puits » (la présidente des femmes à Kohan Abdoulaye).

Les autres villages sont assez éloignés et il n'est donc pas facile aux femmes de venir prendre de l'eau à Kohan Garantché. Les représentants disent ne pas être conviés aux réunions, et cet argument justifie leur absence. Le commissaire aux comptes étant de Kohan Abdoulaye, il s'est plaint auprès de son chef de village de n'avoir pas été convié, même lors de l'avant-dernière réunion sur la gestion de la borne fontaine.

« Il n'a pas été informé, d'où une violation des principes et dans l'argent gagné, la fontainière et le gardien ont été payés et l'autre partie de la somme a été dépensée » (le chef de village de Kohan Abdoulaye).

²⁴ Il est tout de même fait état d'une association de ressortissants de Dokimana qui a envoyé des médicaments dans le village.

Certains villages, comme Kohan Kurtéré, étaient au courant de la réunion mais n'ont pu assister par contrainte.

« Nous avons été conviés à la réunion mais nous avons eu des étrangers et nous avons dit au comité de tenir la réunion sans la présence de nos représentants » (le chef de village de Kohan Kurtéré).

Cette association en grappe des villages ne remplit pas pleinement son objectif car une certaine marginalisation s'opère et biaise ainsi la coopération recherchée. Le PAC fait face à des mécontentements car la répartition des investissements ne satisfait pas tous les villages.

« Même au niveau de l'attribution des classes, il y a eu un problème. Le PAC avait proposé de construire 3 classes et il y a 6 villages pour la répartition et ils ont constaté qu'il y a un problème et ils ont augmenté le nombre de classes pour en faire 6 afin que chaque village puisse bénéficier d'1 classe. Malgré tout, lors de la répartition certains villages ont été défavorisés car nous avons eu 2 classes, Kohan Garantché 2 classes, Zokotti 1 classe et Youri 1 classe. Les autres qui n'ont pas eu ont manifesté leur mécontentement. Et même au niveau des puits, les mêmes problèmes s'étaient posés » (un cultivateur à Kohan Kurtéré).

En somme :

« Le fait qu'on dise que la borne fontaine appartient à nos six villages n'est pas une réalité absolue car cette réalité n'existe que sur papier » (le chef de village de Kohan Kurtéré).

La réunion du 09-10-06 sur la gestion de la borne fontaine

Cette réunion dont l'ordre du jour était la gestion de la borne fontaine a eu lieu à côté de la pompe, devant (en face) de la maison du chef de village. Comme mentionné ci-dessus, six villages étaient concernés, mais aucun des cinq autres ne s'est présenté. La présence à cette rencontre est majoritairement masculine. Les femmes sont plus préoccupées à prendre l'eau qu'à la réunion. Cette réunion est mensuelle et permet de comptabiliser les recettes et les dépenses. Les femmes sont tenues à l'écart de l'argent qui n'est manié que par les hommes. Elles semblent seulement être des observateurs et d'ailleurs, au début, il n'y en avait que deux, la présidente du groupement «weyborey ma zada» (littéralement : Que les femmes évoluent) qui a participé à un voyage d'étude et la présidente d'un autre groupement. Notons que cette rencontre sert de cadre pour des débats, exposés et règlements de comptes publics. Même si le public n'est pas vraiment au rendez-vous (surtout du côté des femmes), la femme ayant effectué un voyage d'étude (financé par le PAC) dans le département d'Agadez, en vue de voir les expériences et pratique des femmes dans un but de développement local, expose le déroulement de la mission, sur demande du SG de la grappe. En plus, cet espace public semble être un lieu de revendications. La femme ayant pris part au voyage revendique le même droit que celles d'Agadez, à savoir une plus grande liberté pour pouvoir faire des activités plus diversifiées. Le débat avec les hommes n'est pas concluant pour les femmes.

Ensuite la réunion aborde son ordre du jour. Le SG de la grappe présente les recettes qui se chiffraient pour septembre à 41.450 FCFA (les salaires du gardien et de la fontainière ayant été payés). Il est déploré la baisse des recettes par rapport au mois d'août. Les raisons avancées sont liées à l'eau du fleuve devenue non-boueuse en ce mois : les femmes préfèrent se rendre au fleuve plutôt que de payer à la pompe. Il est aussi fait allusion au manque de moyens des femmes qui, parfois, n'ont même pas les 5 FFCA nécessaires pour avoir un seau d'eau à la pompe.

Pendant que les hommes discutent de la façon la meilleure pour augmenter les recettes et de contrôler le gaspillage de l'eau (du fait que les femmes viennent laver leurs récipients à la pompe), les femmes (il n'y a que trois qui sont présentes) discutent de la stigmatisation du métier de vendeuse d'eau. La mère de celle qui a exposé son voyage d'étude a été fontainière et sa fille dit à la fontainière actuelle : « Hé, tout ce que tu es en train de vivre, ma mère l'a vécu avant toi. Elle a été surnommée « goro gouday zo » (la boule de cola) parce que les femmes l'accusaient d'échanger l'eau contre de la cola, tout ça pour ternir son nom. Kala ma hin suuru (tu dois te patienter) ».

On appelle la fontainière qui vaque à ses occupations, pour l'informer (ainsi que le gardien du CSI présent à la réunion) de la décision de réduire son salaire du fait du manque de recettes. Ils acceptent difficilement cette réduction. Les femmes discutent d'un côté et les hommes sont plus occupés à parler de la gestion de la comptabilité.

Si la gestion de la borne fontaine incombe aux six villages de la grappe, l'argent encaissé sert aussi à financer des quotes-parts exigées par des projets pour la réalisation d'ouvrages. Ainsi, par

exemple, pour la construction du CSI, des classes et de deux puits, l'argent de la borne fontaine a servi pour la contribution collective (cependant, nous n'avons pu savoir où les puits et les classes avaient été réalisés).

La réunion prend fin et le SG fixe un RDV pour le mois prochain.

Le terrain sur lequel est installée la borne fontaine fait l'objet de revendication de la part d'une dame qui n'hésite à la réitérer lors de la réunion, de façon vive. Le SG voulant calmer le jeu lui fait savoir qu'elle se donne en spectacle et qu'elle offre une mauvaise image du village devant des étrangers (nous qui faisons l'observation). Elle prétend que le terrain appartient à son grand-père et qu'elle doit avoir droit à des avantages au niveau de la borne fontaine. Selon la présidente d'un groupement présente à la réunion,

« La dame²⁵ qui réclame le terrain est une folle. Comme le site appartient à ses grands-parents, elle le revendique toujours. Personnellement je fais partie de la lignée qui doit hériter du terrain. Imaginez un instant les autres terrains sur lesquels on a construit des édifices publics comme les écoles, le dispensaire, etc. qui ont des propriétaires mais aucun d'entre eux n'a réclamé le terrain » (Bibata Mamoudou, présidente des femmes à Kohan Garantché).

3.5. La gestion de l'aide alimentaire

Le département de Say, classé comme non déficitaire, du fait que les aménagements hydro-agricoles permettent d'avoir deux récoltes annuelles, n'a pas bénéficié de beaucoup de dons alimentaires. Ainsi,

« Certes, nous avons eu de l'aide mais pas comme les autres régions. Pour l'avoir, nous sommes allés avec le maire à trois reprises au cabinet du Premier ministre » (un élu de la commune).

Pour le maire :

« On n'a pas pu avoir l'aide, comme l'Etat veut toujours dire qu'il n'y a pas de crise alimentaire à Say. Ce qui n'est pas vrai. L'année dernière, quand on a eu quelques dons pour la vente à prix modérée et quelques dons gratuits, on a créé un comité local dans lequel le maire était président, un gendarme était vice-président et comme membres, nous avons pris les deux groupes de partis politiques. On a aussi mis les FNIS, les chefs traditionnels, le service de l'agriculture, les associations féminines, la jeunesse, l'ANDDH. »

Des projets de développement sont venus en aide à quelques villages grâce à l'intervention de certains élus qui ont mené des négociations. Cette stratégie des élus leur servira aussi de stratégie politico-clientéliste.

« Là, le maire a été coriace. Il a fait ses propres démarches. Mais moi, avant lui, j'ai aussi fait mes démarches dans 4 villages et j'ai eu un projet qui m'a épaulé avec 60 tonnes qu'on a vendu au niveau de Dokimana, Katkwarra, Karé et Boga. C'était le PAM et la FAO qui nous ont beaucoup aidés » (le second adjoint au maire).

Les dons des particuliers ont aussi circulé dans la commune. On fait surtout référence à des Arabes dont certains ont distribué des vivres dans les mosquées. Dans les villages, la distribution a été supervisée par des élus et les chefs de village. A Kohan Garantché, pour 2006, seuls 2 sacs de riz ont été donnés. Le fils du chef de village, ayant financé l'acheminement de ces sacs, le chef s'est vu obligé de les revendre afin de rembourser l'argent utilisé. Le reste a été mis dans une caisse pour des besoins collectifs, semble-t-il. En somme, dans les autres Kohan, l'aide était dérisoire et la vente à prix modéré en petite quantité aussi. Dans certains villages, le prix du transport concurrençait celui des sacs, les villages ont préféré ne pas aller à Say les chercher. Comment au niveau des villages gérer des quantités insignifiantes ?

²⁵ Nous n'avons pas pu faire un entretien avec la dame en question qui s'était absentée.

« Ce qu'on apporte, on ne peut pas qualifier ça d'aide alimentaire, car imaginez 2 sacs de 50 kg pour chaque village ! Ici, on a partagé ça avec une louche pour que chacun puise en avoir de façon symbolique » (un fils du chef de village de Youri Soulanké).

Selon le cheikh de Kohan Garantché :

« Les gens ont réfléchi et se sont mis d'accord pour vendre les 2 sacs reçus dans le village et réparer un puits avec l'argent car le partage de ces 2 sacs créera des problèmes. »

3.6. L'entrepreneur accusé et quelques prémices d'innovation

Dans la grappe de Kohan, les marchés publics de construction de classes financées par le PAC ont été confiés à un entrepreneur résidant à Doguel Kaina²⁶. Partisan du MNSD, il est conseiller au sein du bureau régional des jeunes du parti. Dans les villages où la réalisation des salles de cours lui a été confiée, l'avis le plus répandu (d'ailleurs le seul que nous avons recueilli) fait ressortir son indécatesse. Ses actions ont touché les villages de Kohan Garantché, de Kohan Kurtéré et de Youri. Chose surprenante, dans tous ces villages, il a eu à édifier des classes qui se sont effondrées avant la finition. Il a dû refaire ces constructions. Lui-même a qualifié de normal l'écroulement des classes en accusant la violence du vent et le fait que les ouvriers n'avaient pas mis en place les fers qu'il fallait. Cependant, du côté des acteurs bénéficiaires, dans tous ces villages, le mauvais travail de l'entrepreneur a été évoqué.

A Kohan Garantché :

« Les briques, on dirait qu'il les a bricolées » (un enseignant de Kohan Garantché).

A Kohan Kurtéré :

« On ne peut même pas parler de qualité pour le travail fait ! Pour la confection des briques, les maçons utilisaient cinq à six brouettes pour un seul sac de ciment » (un enseignant de Kohan Kurtéré).

A Youri Soulanké :

« Wallahi, il ne fait pas du bon travail. Il fallait aller voir les classes » (un fils du chef de village de Youri Soulanké).

Pour le maire de la commune, le problème avec les entrepreneurs demeure la corruption. En effet, si un entrepreneur arrive à gagner un appel d'offre, une partie de l'argent sert à corrompre la commission d'attribution des marchés et le restant ne peut permettre de faire un travail de qualité et d'avoir des bénéfices en sus. Le maire déplore le fait que ces marchés soient octroyés sans, au préalable, consulter les élus. Actuellement, toutes ces classes financées par le PAC ont été officiellement réceptionnées. Cependant, la qualité reste encore douteuse et des occupants redoutent un effondrement. Le manque de suivi des travaux par le PAC est également fustigé par les acteurs locaux. Comment cet entrepreneur arrive-t-il à avoir les marchés du PAC ? Pourquoi est-ce que le PAC ne réagit pas ?

Le village de Kohan Lamordé face aux problèmes intervenus dans les autres villages a pris des mesures innovantes visant à contrecarrer ce genre de duperie. Les villageois ont délégué un habitant pour superviser les travaux des entrepreneurs. Cette personne est considérée comme éveillée (car ayant beaucoup voyagé) et comme connaissant les normes de la maçonnerie.

« J'occupe un poste de dirigeant. Par exemple si l'on veut construire un bâtiment dans ce village et que les maçons ne font pas bien leur travail, je peux intervenir. Par exemple au niveau des briques, il est recommandé d'utiliser pour chaque sac de ciment 2 brouettes ½ remplies de sable fin et si le maçon veut outrepasser ces mesures, je peux lui ordonner d'arrêter le travail » (un homme de Kohan Lamordé).

²⁶ Il est le vice-président régional des jeunes du MNSD et suppléant du conseiller des jeunes (James).

Toutefois, respecter de telles exigences semble un pari intenable et parfois le délégué est obligé de laisser faire. Pour la construction de la mosquée du village, le ciment risquant de ne pas suffire, il a dû autoriser les maçons à mettre moins de ciment qu'il n'en fallait. A Kohan Kurtéré, le directeur de l'école a essayé, sur initiative propre, une démarche similaire ; mais il n'a pu aller jusqu'au bout car l'entrepreneur est venu le voir :

« Il m'a dit : tu ne vas pas commencer à me mettre les battons dans les roues avec le petit travail que je fais » (un enseignant de Kohan Kurtéré).

Cependant, que peut un villageois (même s'il parle au nom du village) ou un jeune enseignant contractuel face à un entrepreneur riche et politiquement influent (membre du bureau régional des jeunes du MNSD) ? Peut-on prendre des mesures et les faire respecter à la lettre dans une société où la négociation et la force des liens sociaux brisent tout respect des normes ? D'aucuns estiment que la faute revient aux bailleurs qui n'opèrent aucun suivi des ouvrages réalisés.

3.7. La grappe et ses CEG politisés

La grappe de Kohan dispose actuellement de deux Collèges d'Enseignement Général (CEG) dont l'un à Doguel Kaina et l'autre à Kohan Garantché. Créés la même année, ces établissements le sont sur base d'appui politique car ils sont sollicités par les élus de la grappe. L'élus MNSD en a bénéficié pour son village et l'élus ANDP aussi. Cet engagement politique et partisan brise les normes de la création d'établissement qui préconisent un minimum de 5 km entre deux établissements secondaires. Or, entre les 2 villages, la distance ne dépasse pas les 3 km.

« Vous savez, comme c'est la politique, c'est facile d'en avoir » (un enseignant de Doguel Kaina).

Même si des habitants de Kohan estiment que c'est au niveau de leur village que devait se faire le collège car ils sont le plus gros village, l'opinion est autre à Doguel Kaina. A Kohan, l'autre collège est qualifié de « non officiel » et on estime qu'il s'agit d'un détournement opéré par le conseiller de Doguel Kaina et que, n'eût été la perspicacité de leur élu, ils n'auraient eux-mêmes pas de CEG. Au niveau de Doguel Kaina, les raisons invoquées sont que le village est le centre où les élèves de la grappe viennent se présenter aux examens. Pour le conseiller de Doguel Kaina :

« C'est au niveau des autorités que ça c'est passé puisque nous, nous avons demandé un collège et notre demande a été agréée ; après, nous avons appris que Kohan a eu aussi un collège » (le conseiller de Doguel Kaina).

Quoi qu'il en soit, ces établissements n'ont pas encore reçu de financements (ni de l'Etat, ni des bailleurs de fonds) pour la construction en dur de salles de cours, et la course au courtage et à la recherche de fonds n'est pas terminée pour ces élus. Le tout n'est pas de créer des écoles, mais il faudrait aussi pouvoir construire les salles de cours et doter l'établissement d'enseignants et de matériels didactiques en quantité et qualité.

3.8. L'arène de Kohan Garantché et son cheikh : une contestation latente ?

Refusant toute participation politique et partisane, le cheikh, dont le seul parti d'appartenance, dit-il, est le parti de Dieu, se trouve confronté à une sorte de désaveu qui ne dit pas son nom. C'est un maître spirituel incontesté, et la seule mosquée du village se trouve à sa porte. Mais certains villageois se disent excédés par son attitude "royale". Pendant le mois de Ramadan (nous étions à Kohan), des fidèles faisaient la prière de Icha et de Acham en aparté. Si l'imam doit attendre le cheikh (qui vient la plupart du temps en retard) avant de commencer la prière, eux disent qu'ils ont affaire à une nouvelle « diina » (religion) et qu'il

faut changer les attitudes du cheikh. En effet, en Islam, l'imam doit commencer la prière dès qu'il rentre à la mosquée et ne doit attendre aucun autre fidèle. Personne n'osant parler au cheikh en face, on se contente de le faire en sourdine²⁷.

Au plan politique, le cheikh dit ne pas se mêler de la politique locale et n'avoir aucun lien avec les élus :

« La politique ne me regarde pas. Ma politique se limite à la lecture du Coran et aux prêches. [...]. Je n'adhère à aucun parti politique. Je ne participe pas à leurs réunions. Les sels et sucres qu'ils distribuent aux gens, je ne les ai jamais acceptés et même si on me donne, je refuse de prendre. [...]. Je n'ai aucune notion sur les communes » (le Cheikh de Kohan Garantché).

²⁷ Une fois, un de nos interlocuteurs, sachant que la fille du cheikh était à côté, s'était mis à évoquer le problème à haute voix. N'ayant pu supporter les critiques à l'encontre de son père, elle a fondu en larmes en disant que si son père prenait en compte tout ce qui est dit sur lui dans le village, il n'allait plus se mêler des affaires de Kohan.

4. Les femmes dans l'arène locale

4.1. Femmes et politique locale : des problèmes dus à la participation ?

Les femmes mariées semblent ne pas avoir de problèmes avec leurs époux à cause de leur participation aux réunions et cérémonies politiques. Les maris disent être consentants et ne voient pas d'inconvénients à ce que leurs épouses assistent à des manifestations publiques. Cependant, tel n'est pas le cas de toutes les jeunes filles qui, parfois, ont recours à l'intermédiation des *big men* politiques locaux auprès de leurs parents pour des sorties hors du village. Toutefois, certaines femmes, par pure conviction religieuse, n'assistent pas aux meetings.

La femme du cheikh

Toutes les femmes avec lesquelles nous avons discuté disent n'avoir aucun problème avec leurs époux à cause de leur participation aux meetings ou aux réunions, même si tel n'est pas le cas de l'épouse du cheikh²⁸. En effet, ce dernier n'accepte pas que son épouse assiste ou participe à des réunions publiques (des partis politiques, des projets ou autres).

« En vérité, je n'y participe pas. Ils ont l'habitude de demander que je vienne mais le cheikh ne m'autorise pas à y aller. Je n'ai jamais participé aux réunions des partis, jamais de ma vie. Même pour les projets, il a refusé. Il n'accepte pas que je circule » (l'épouse du cheikh).

De même, ses filles ne s'affichent pas publiquement et ne voyagent presque jamais²⁹. Néanmoins la femme du cheikh, de par son influence religieuse, est conviée à l'extérieur (par les ressortissants de son village) pour régler des problèmes conjugaux. "Courtisane matrimoniale", elle dit :

« Si un couple ne s'entend pas, on vient me dire et je vais les réconcilier. [...]. Même entre deux femmes je fais des réconciliations. Une fois j'ai été conviée au Togo, dans une ville qu'on appelle Bana, pour régler des histoires de mariages entre des époux qui sont des parents à moi. J'ai dû régler pour d'autres aussi qui ne sont pas des parents. J'ai passé deux jours en train de chasser les feux et les démons qui créaient les mésententes » (l'épouse du cheikh).

4.2. Femmes et communalisation

Il va sans dire que beaucoup de femmes ne connaissent ou ne maîtrisent pas les enjeux de la communalisation. Nouvelle donne, la commune est parfois comprise comme de la « politique » et tout ce qui est politique n'est pas à prendre au sérieux. Certaines ont pensé que :

« I go ga ir halli no (ils nous trompent), parce que lors des campagnes, ils nous font des promesses au cas où nous les soutiendrions. Ils disent que i ga bena zumandi iri se (ils vont nous faire descendre le ciel) et une fois élus, on ne les voit plus » (une femme du village de Zokotti).

Leur compréhension de la communalisation semble très limitée. Les séances de restitution que les élus disent mener auprès des femmes, dans les villages, lors des rencontres organisées par CARE, ne semblent pas toucher plusieurs villages car dans aucun des villages où nous avons été, il n'est fait mention de cette initiative. La communalisation semble être le dernier de leur souci et elles se sentent très peu concernées. Il n'y a pas de perspectives de

²⁸ Voir sa biographie complète dans le rapport de l'enquête de référence.

²⁹ Nous avons logé dans la maison contiguë à celle d'une de ses filles (mariée avec 3 enfants). Pendant notre séjour, elle a été à Kollo et quel ne fut pas son émerveillement de découvrir cette ville, car elle n'avait jamais quitté Kohan.

développement local, juste un besoin de développement individuel à travers les micro-crédits. Selon la présidente d'un groupement de Kohan Lamordé,

« Qu'est-ce qui peut amener une femme à connaître ce qu'est une commune » (une matrone et présidente de groupement à Kohan Lamordé).

Quant aux changements induits par la mise en place de la nouvelle commune, pour certaines femmes :

« Depuis la mise en place des élus, il n'y a eu aucun changement, nous demeurons toujours les mêmes » (la présidente d'un groupement de femmes à Kohan Lamordé).

Elles affirment aussi ne pas profiter de la communalisation et semblent frustrées :

« Wallahi, les femmes quand même n'ont pas profité. Seulement, lors des campagnes, nous avons eu une femme qui est venue de Say, je ne connais pas son nom, et elle nous a demandé de la soutenir. Elle nous a donné 6 voiles alors que nous dépassions une centaine » (la présidente d'un groupement de femmes à Kohan Kurtéré).

4.3. Une élue pour Kohan Lamordé

Originnaire de Kohan Lamordé, l'élue de la commune de Kollo, répondant au nom de Aïssata Moumouni, a bénéficié du soutien des villageois (surtout des femmes, semble-t-il) pour être élue. Reconnaissante du soutien, elle a obtenu l'octroi d'un crédit par le Programme spécial du Président de la République pour les femmes de son village. La stratégie politique des villageois a été que deux frères (du même père et de la même mère) soient pour l'un, président du MNSD local et pour l'autre président du PNDS pour bénéficier des cadeaux des partis politiques³⁰. Tout de même tous prétendent voter pour le MNSD.

« On s'est dit une chose : quiconque peut apporter des ressources il faut l'accepter » puisqu'on ne peut rejeter un profit (un membre du bureau politique local du PNDS).

Même si les habitants de Kohan Lamordé semblent satisfaits de « la fille du terroir », une amertume existe contre son parti le MNSD qui est au pouvoir. Beaucoup de fausses promesses et de surcroît :

« Nous avons battu campagne et voté en leur faveur et maintenant, même si tu les salues, ils te regardent comme si tu t'adressais à une chèvre qui ne peut te répondre » (un membre du bureau politique local du PNDS)

Cette vision est partagée dans tous les villages, où il est affirmé que les politiciens ne sont gentils et disponibles avec les paysans que quand ils cherchent l'électorat. Passée cette période, ils sont, pour la plupart d'entre-eux, fuyants et rebutants.

4.4. Femmes et (re)mariages

Même si les mariages forcés ont existé, ils ne sont plus d'actualité et les parents sont contraints de cautionner le choix de leurs progénitures. De plus, les filles se marient de moins en moins en bas âge. Pour certaines déscolarisées ayant vécu en ville, il est hors de question de se marier au village même si les parents l'exigent. Quoique les divorces ne soient pas trop fréquents, les femmes divorcées avec enfant et les filles mères font objet d'une stigmatisation masculine du fait que le ou les enfants peuvent gêner la vie de couple en cas d'éventuel mariage. Aussi, certaines redoutent-elles de se (re)mariage pour que leur(s) enfant(s) ne soi(en)t pas maltraité(s).

« Les hommes disent d'une femme divorcée ayant un enfant, ils disent de l'enfant "Tamou kuna toni izo" (littéralement = le petit caillou du fond de la chaussure). Moi je me suis dit qu'aucun homme ne dira ça de mon enfant » (une divorcée, Kohan Garantché).

³⁰ Similaire stratégie a été observée à Namaro (voir rapport de suivi An 2)

Pour les divorcées qui se remarient, dans un foyer polygame, une cérémonie appelée le «martchandé» est organisée. Elle consiste à convier les femmes la nuit et à organiser une danse où il y aura du « noruu say » (les pièces de monnaie ou les billets de banque qu'on colle au front des danseurs). L'argent gagné est distribué entre les femmes ayant assisté à la danse. Même celles venues des villages voisins recevront leur part. Ainsi, le « martchandé » constitue aussi un espace de sociabilité féminine où les divergences sont enterrées³¹.

4.5. Femmes et héritage foncier³²

Si au niveau des trois Kohan (Garantché, Abdoulaye, Kurtéré), les femmes ont droit à l'héritage foncier, tel n'est pas le cas au niveau de Kohan Lamordé. En effet, faisant fi des préceptes islamiques et sous l'influence implicite des Peulhs de Bitinkodji, les femmes n'ont pas le droit à la terre.

« Wallahi, ce n'est pas le Coran qui l'interdit mais tout simplement on a trouvé la situation telle et on ne va pas la changer » (un habitant de Kohan Lamordé).

Dans les villages où la femme a droit à l'héritage foncier, elle n'a pas le droit de vente sans l'avis de ses frères ou oncles.

4.6. Femmes et cultures : le "saliariat" agraire

A Kohan Lamordé, Kohan Kurtéré et Youri Soulanké, la récolte du mil incombe aux femmes. Il s'agit en effet d'une forme de salariat qui ne dit pas son nom car les femmes sont rémunérées en nature. Pour chaque botte de mil coupée, la femme a droit à cinq épis de mil en dehors de la mesure du mil qu'on lui donne pour son déjeuner. Cependant, selon l'opinion la plus répandue, cette pratique est héritée de la " tradition " peule et les femmes peules ne la font que dans les champs de leurs maris ou de leurs parents proches.

« Nous avons trouvé nos grands-parents faire cette pratique. Les hommes cultivent et ils laissent la récolte aux femmes. Nous récoltons et eux ils entassent, rangent et placent dans les greniers » (la présidente des femmes à Kohan Lamordé).

Le village Kohan Lamordé appelé aussi "Gah" (cette expression signifie, en peul, campement où les animaux se rassemblent avant d'aller pâturer) semble être la bête noire des agriculteurs des villages environnants à cause des ravages effectués par les animaux de ce village. La plupart du temps, les dégâts se règlent à l'amiable même si des cas de " *ɲa yandi* " (en zarma, signifie payer pour les dégâts causés par ses animaux) ne sont pas inexistant³³. Toutefois, les plus touchées sont les femmes du fait que leurs champs de voandzou se trouvent aux abords des villages. De ce fait, dans les villages environnants les femmes préfèrent ne pas cultiver du tout plutôt que de courir à une perte sèche. Outre les dégâts des animaux des Peuls, les enfants peuls aussi sont accusés de détériorer les plantes d'arachides.

« Cette année, je suis obligée de déterrer mes arachides avant terme. Souvent, ce sont les enfants eux-mêmes qui font les dégâts. Une fois, je revenais d'une corvée de bois lorsque j'ai vu les enfants dans mon champ avec leur troupeau. Je les ai conduits jusqu'à leur père à Gah et il a voulu nier. Il a fallu que je l'amène voir » (Aïssa, issu de l'entretien collectif à Kohan Garantché).

³¹ Lors d'un mariage à Kohan Garantché, qui a eu lieu passé pendant notre séjour, des femmes de Kohan Abdoulaye (qui disaient se disputer avec les femmes de Kohan Garantché quand elles venaient prendre de l'eau à la borne fontaine) étaient présente au martchandé et ont eu leur part quand le partage de l'argent a eu lieu.

³² Ce point a déjà été traité dans le rapport de référence, nous apportons juste des compléments d'information.

³³ Il y a 4 ans, un éleveur de Gah a eu à payer 123.000 FCFA pour cause de dégâts à un agriculteur de Kohan Garantché car les négociations n'ont pas abouti. Pour chaque vache, la somme de 3.250 FCFA a été versée.

4.7. Femmes et éducation

L'éducation et la formation des femmes et des jeunes filles se font à travers diverses institutions.

L'école des Blancs

La politique axée sur la promotion de la scolarisation des filles semble avoir porté ses fruits. Même si la qualité de l'enseignement et le niveau des élèves sont en déliquescence, il n'empêche que le nombre des filles scolarisées est considérable. A Kohan Garantché qui a la plus grande école, l'effectif des filles scolarisées est loin d'être négligeable. Sur 232 élèves, elles sont au nombre de 118 pour l'année scolaire 2005-2006. Il semble que les fillettes elles-mêmes demandent à être inscrite car :

« Etre à l'école les dispense des travaux ménagers » (le directeur de Kohan Kurtéré)

De l'avis des parents, l'école est de nos jours une nécessité car même si réussir devient problématique, il importe de connaître au moins les chiffres et les lettres. Certains regrettent les « cours d'adulte » (les séances d'alphabétisation) interrompus à Kohan juste à un moment où ils estiment avoir commencé à assimiler les cours.

L'école coranique

La principale école coranique (et la seule en notre connaissance) où les filles et les femmes vont s'instruire est celle de la femme du cheikh³⁴. En plus de loger chez elle des élèves filles (cf. rapport de référence, 2004), cette dernière enseigne à des femmes venues des villages avoisinants. Elle inscrit aussi les enfants qu'on lui confie à l'école des Blancs.

« Elles font l'école moderne et elles étudient le Coran parce que l'école peut leur permettre de s'éveiller et elles comprendront beaucoup plus vite le Coran » (une des épouses du cheikh).

Quelques frustrations ne manquent pas au niveau de cette « école » car des parents ayant confié des enfants les reprennent avant la fin de leurs études. Toutefois, pour n'avoir pas pu rencontrer les mères des ces enfants, nous n'avons pas pu savoir les raisons de ce retrait. La femme du cheikh note qu'il n'y avait aucune justification à leur acte.

« Même avant-hier, il y a eu deux cas. Ces enfants étaient avec moi depuis longtemps et leurs mamans sont venues les reprendre alors qu'elles n'étaient ni affamées ni assoiffées. Ces mères m'ont infligé une telle souffrance ! » (une des épouses du cheikh).

Le foyer féminin d'apprentissage

Œuvre du PGRN, un moment repris par le PAC après le départ du PGRN, le foyer féminin de couture de Kohan fonctionne actuellement sur ressources propres. Il a été créé, il y a quatre ans, pour la grappe (donc pour le compte des six villages) mais certains villages n'ont pas d'élèves parmi les 33 inscrites. Le coût de la formation est fixé à 4.000 FCFA, et certaines disent ne pas disposer de l'argent nécessaire.

« Je ne me suis pas inscrite parce que je n'ai pas l'argent pour le faire. J'ai aussi une fille déscolarisée qui veut que je l'inscrive mais je n'ai aucune activité lucrative qui puisse me permettre de l'inscrire » (une ex Zarmakoye de Kohan Garantché).

A la fin de leur stage, celles qui seront admises recevront chacune une machine à coudre. Le nombre de filles ou femmes inscrites conditionne le salaire du formateur et l'entretien des machines.

³⁴ Voir le rapport de référence sur Kohan.

« Les filles s'inscrivent à 4.000 FCFA et c'est cet argent qu'on divise en trois. La 1^{ère} tranche est destinée à la réparation des machines et à l'achat des lubrifiants ; la seconde tranche est considérée comme mon salaire annuel et avec la 3^{ième}, nous achetons du tissu. A la fin de l'année, au moment de partir en vacance, s'il reste de l'argent dans la caisse, on le prête aux nécessiteuses qui rembourseront à la rentrée » (formateur au Foyer de Kohan Garantché).

Les femmes ou les filles inscrites apprennent la couture (habits et draps) et le tricotage. Les articles sont, la plupart du temps, achetés sur place et quelques fois amenés à Niamey. Pour certains villages la distance semble constituer une contrainte et les femmes réclament la création dans leur village d'un foyer féminin pour leur permettre de concilier travaux ménagers et apprentissage. De plus, contrairement à ce qui se passe dans le village de Kohan Garantché, dans les villages environnants, ce sont les jeunes filles qui s'inscrivent au foyer et elles abandonnent l'apprentissage une fois mariées.

« L'année passée, les filles partaient mais elles se sont toutes mariées et cette année, il n'y a personne qui y va. Les femmes mariées n'y vont pas » (la présidente d'un groupement de femmes de Kohan Kurtéré).

Le foyer compte, surtout, des résidentes du village dans lequel il a été créé (à savoir Kohan Garantché).

4.8. Rapports des femmes avec les agents de santé : quelques sources de friction

Un CSI a été créé à Kohan mais les rapports entre la population de la grappe et les agents de santé ne sont pas toujours au beau fixe. Ces conflits sont parfois dus à des incompréhensions de la part de la population et à des malentendus, comme pour la distribution de l'aide alimentaire (un don du PAM) pour les malnutris et les moustiquaires imprégnées. Pour les vivres, les agents de santé ont appliqué la réglementation qui consiste à n'en donner qu'aux enfants malnutris, mais la période coïncidant avec la crise alimentaire, la population a mal accepté cette discrimination arguant que tout le monde est affamé.

« Elles disent qu'il faut que ton enfant soit malnutri pour qu'on te donne les vivres. C'est à cause de leurs vivres qu'on va rendre nos enfants malades ? » (un marabout à Kohan Garantché)

Certains s'estiment aussi en droit de bénéficier de ce don car étant un « pouvoir local ».

« Même pour la distribution des vivres et moustiquaires, j'ai été écartée » (un agent d'alphabétisation Kohan Garantché).

Suite à tous ces malentendus, le magasin où les vivres étaient stockés a été défoncé et des sacs volés par quelques citoyens qui s'estimaient être affamés³⁵. La gendarmerie a dû intervenir pour régler le problème et les sacs ont été restitués.

« La distribution a fait des problèmes. Le magasin a été forcé et 9 sacs ont disparu. Ils ont été retrouvés grâce à la gendarmerie. Les villageois n'avaient pas compris, ils croyaient que c'était une distribution gratuite » (un agent CSI de Kohan Garantché)

Cette incompréhension a entraîné la zarmakoye de Kohan Abdoulaye à interdire aux femmes de son quartier de permettre à leurs enfants de bénéficier du vaccin anti-polio (appelé en zarma lotti-lotti). Il a fallu l'intervention du major auprès d'elle pour que la situation soit dénouée.

A Doguel Kaina, par contre, le problème avec les agents de santé réside au niveau de leur absentéisme constant. Ce problème n'est pas inexistant à Kohan Garantché mais il est atténué par le fait que les agents ne laissent jamais le CSI sans agent. Si l'une s'absente,

³⁵ Nous n'avons trouvé aucun des concernés (qui sont des chefs de famille) sur place.

l'autre reste en place, même si la répartition des tâches fait que l'absence de l'une peut bloquer certaines activités. A Doguel Kaina

« Les agents de santé sont constamment absents et on est obligés d'aller à Aoula Koira pour consulter » (le chef de village de Doguel Kaina)

4.9. L'accueil froid des femmes aux éventuels projets

Dans la grappe de Kohan, une des premières attitudes qui a attiré notre attention a été l'accueil froid que nous recevions dans les villages. Cette situation nous a amenée à nous interroger et à interroger les femmes sur les raisons de tels agissements. Il est ressorti de nos différents entretiens que les fausses promesses des projets en sont la cause. Les dispositifs de participation (actuels et à venir) peuvent ainsi être remis en cause.

« Les femmes risquent de renoncer à participer parce qu'elles disent souffrir pour rien. On a toujours des fausses promesse » (la présidente du groupement soudji ma zoubou à Zokotti.)

En plus des fausses promesses accumulées, des tentatives d'escroquerie ont consolidé les femmes dans leur méfiance.

« Un agent de projet était venu il y a 4 ans et, il nous a dit de donner chacune 5100 FCFA comme fonds de caisse pour avoir une charrette et une fois qu'on aura la charrette, on doit verser 20000 FCFA. Ils ont pris notre argent et jusqu'à ce jour, nous n'avons rien eu, nous n'avons rien vu. [...]. Vraiment, ils ont pris notre argent, ils l'ont bouffé et nous ne les avons plus revus. Les projets viennent, ils parlent, les gens leur donnent leur argent et quand ils quittent, on n'entend plus parler d'eux » (la présidente d'un groupement de femmes de Kohan Lamordé)

Les jeunes filles, quant à elles, disent ne pas être concernées par les projets de développement. Se plaignant d'être écartées au profit des femmes mariées, elles signalent ne même pas être au courant de ce qui se passe.

« Les femmes quand elles reçoivent leurs micro-crédits nous disent toujours que l'argent est insuffisant et que les jeunes filles ne peuvent pas en bénéficier. Je fais même partie d'une tontine et lorsque l'argent (le micro-crédit) est arrivé, on ne m'a rien donné » (une zarmakoye des jeunes filles à Doguel Kaina).

4.10. Des femmes mécènes ?

Bien que le mécénat soit en général l'œuvre des hommes, il n'en demeure pas moins que certaines femmes s'y exercent. Dans la grappe de Kohan, on peut évoquer le cas de la zarmakoye de Kohan Abdoulaye. Le PDLT voulant implanter des moulins dans le village a demandé aux femmes une quote-part qui s'élève à 130.000 FCFA. Cette femme a financé l'argent nécessaire (qu'elle a pris avec son fils) et compte le récupérer dans les bénéfices que générera le moulin.

Conclusion

La nouvelle commune urbaine de Say semble avoir des difficultés de fonctionnement. Le budget de la commune souffre d'une défaillance dans le recouvrement. Si en 2005 il a été recouvré à plus de 74% en 2006 il ne l'est qu'à 40,52%. Cette situation pénalise les projets d'investissements et une part très importante du budget est utilisée pour le fonctionnement. Ainsi, dans la plupart des villages (dont Kohan et sa grappe), les investissements de la part de la mairie semblent inexistantes. L'Etat néglige les communes, car des fonds d'appui ne sont pas versés et les impôts rétrocedés ont été diminués et ne rentrent pas.

Les citoyens sont perplexes face à cette communalisation qui, même si elle ne leur impose pas de nouvelles charges, n'a pas apporté un grand changement dans leur existence. Considéré comme de la "politique", la commune ne fait pas l'objet d'un intérêt notable de la part des citoyens, en particulier des femmes dont très peu comprennent les enjeux du processus de communalisation.

Actrices fondamentales du développement local, les femmes sont minoritaires au sein du conseil communal et des propositions en faveur des femmes sont quasi-inexistantes. En dépit de l'approche genre tant prônée par des projets de développement, très peu de changements structurels sont observés. Les actions dites féminines (comme les micro-crédits) sont, dans la pratique, officieusement mixtes³⁶. A Kohan et dans la grappe de Kohan, le dynamisme politique des femmes se limite parfois à faire office de "complément d'effectif".

Les élus de la commune sont actifs dans le drainage des ressources vers leurs localités mais le poids politique et le capital social et relationnel sont des atouts qui ne sont pas à la disposition de tous les élus. Ceux de la grappe de Kohan sont entrepreneurs et leurs actions leur permettent de maintenir (et même d'accroître) leur clientèle politique, bien que les attentes des citoyens soient loin d'être satisfaites.

Le conseil semble conscient de ses capacités limitées et lie cette situation à la nouveauté du processus. Se qualifiant de cobaye, le maire, et au-delà beaucoup d'élus, est aussi préoccupé de laisser une bonne image du tout premier conseil communal de Say. Le pari n'est pas des moindres même si jusqu'ici les rumeurs et les jugements semblent, à beaucoup d'égards, relativement positifs. Les regards et les espoirs se tournent vers la coopération décentralisée pour obtenir des investissements.

A partir de cette analyse, on peut identifier quelques pistes à approfondir :

◆ Il serait intéressant de suivre le dynamisme des conseillers au niveau de leurs villages et de voir les stratégies qu'ils mettent en œuvre pour drainer des ressources dans leurs localités et quelle est ou sera la contrepartie de leurs actions (sur le plan politique, social, économique).

◆ L'attribution des marchés publics, par la commune, est aussi une piste car jusqu'ici la commune n'a passé aucun marché.

◆ Il y a lieu aussi d'observer les stratégies mises en œuvre par le conseil pour l'amélioration des recouvrements et leur efficacité.

◆ Les terrains publics revendiqués doivent faire objet d'analyse (comme le terrain de la borne fontaine) pour voir les causes (réelles) et les effets de ces revendications sur l'ouvrage réalisé.

³⁶ Cela n'a pas été l'objet d'une analyse minutieuse lors de notre enquête, il s'agit juste d'un constat.

◆ L'acceptation par les villageois du regroupement en grappe. Les investissements du PAC au niveau des grappes, les conflits et frustrations entraînés.

Annexes

Budget comparatif (prévisions/réalisations) 2005

NOMENCLATURE	PREVU	REALISE
SECTION I – IMPOTS DIRECTS		
CHAPITRE I : QUOTES-PARTS ET CENTIMES ADDITIONNELS		
Article 1 : Taxe principale (impôts)	12.268.050	12.099.350
Article 2 : Taxe de transhumance	1.000.000	000
Article 3 : Contribution foncière sur propriétés bâties	1.808.200	2.330.947
Article 4 : Contribution des patentes	17.149.420	12.641.458
Article 5 : Contribution des licences		
Total chapitre I	32.222.620	27.071.775
CHAPITRE II : TAXES FISCALES		
Article 1 : Taxe de voirie	1.000.000	300.000
Article 2 : Taxe pour taxi et embarcations	300.000	80.000
Article 3 : Cyclo et vélocipèdes	35.000	000
Article 4 : Débits de boissons	70.000	000
Article 5 : Pompes hydrocarbures		
Article 6 : Taxes hôtelières		
Total chapitre II	1.205.000	380.000
CHAPITRE III : TAXES FONCIERES		
Article 1 : Revenu net des immeubles bâtis		
Article 2 : Valeur locative des locaux à usage professionnel		
Article 3 : Terrains lotis insuffisamment mis en valeur	400.000	108.000
Article 4 : Concessions provisoires	400.000	108.000
Article 5 : Concessions définitives		
SECTION II – TAXES INDIRECTES		
CHAPITRE IV : TAXES INDIRECTES		
Article 1 : Colporteurs, marchands ambulants	100.000	000
Article 2 : Stationnement et vente sur les marchés, places, trottoirs	1.500.000	644.000
Article 3 : Abattage des animaux de boucherie	520.000	277.000
Article 4 : Spectacles et divertissements	300.000	000
Article 5 : Publicité extérieure	200.000	000
Total chapitre IV	2.620.000	921000
SECTION III : TAXES REMUNERATIONS		
CHAPITRE : V : TAXES POUR SERVICES RENDUS		
Article 1 : Redevances – campements		
Article 2 : Frais gardiennage fourrière	300.000	83.250
Article 3 : Produits ventes fourrière	PM	000
Article 4 : Recettes gares poudrières	720.000	264.000
Article 5 : Identification des animaux	300.000	254.200
Article 6 : Taxe de parking		
Article 7 : Produits divers		
Total chapitre V	1.320.000	601.450
CHAPITRE VI : CESSIONS DES SERVICES		

Article 1 : Administration générale	600.000	492.600
Article 2 : Service de santé	200.000	000
Article 3 : Agriculture		
Article 4 : Ressource animales (ventes de vaccins)	515.000	000
Article 5 : Forêts, faunes, pêche	1.792.915	1.777.093
Total chapitre VI	3.017.915	2.269.693
SECTION IV : REVENU DU DOMAINE ET DU PATRIMOINE		
CHAPITRE VII : DOMAINE MOBILIER ET IMMOBILIER		
Article 1 : Location de matériel	500.000	000
Article 2 : Location de véhicules		
Article 3 : Location maisons	400.000	000
Article 4 : Retenues pour logement		
Article 5 : Exploitation des carrières	180.000	000
Total chapitre VII	1.080.000	000
CHAPITRE VIII : PATRIMOINE FINANCIER		
Article 1 : Intérêts sur comptes de dépôt		
Article 2 : Revenus des participants		
Article 3 : Revenus des valeurs de portefeuille		
Article 4 : Bénéfice des exploitations à caractère industriel ou commercial		
Article 5 : Excédant de caisse		
Total chapitre VIII		000
SECTION V : RESSOURCES EXCEPTIONNELLES		
CHAPITRE IX : RESSOURCES DIVERSES		
Article 1 : Subvention d'équilibre		
Article 2 : Subvention compensatoire		
Article 3 : Subvention exceptionnelle		
Article 4 : Dommages et intérêts versés à la collectivité		
Article 5 : Recettes imprévues	3.220.000	2.530.000 (18 parcelles, contribution Mutuelle de Say à Niamey, Celtel, télécel
Total chapitre IX	3.220.000	2.530.000
TOTAL RECETTES DU BUDGET GENERAL	45775585	33989898

Réalisations : 74,25% pour 2005.

REPUBLIQUE DU NIGER**REGION DE TILLABERI****DEPARTEMENT DE SAY****COMMUNE URBAINE DE SAY****SITUATION DES DEPENSES ENGAGEES****BUDGET 2005**

Titre	Chap.	Art.	Libellé	Prévisions	Total des engagements	Solde décembre 2005
I	II	1	Indemnités de session et de vacation	2.240.000	2.112.000	128.000
	II	2	Indemnités de déplacement	200.000	189.000	11.000
	II	3	Matériels et fournitures (session)	150.000	100.000	50.000
	II	4	Frais de transport	162.000	144.000	18.000
	III	1	Personnel permanent	4.933.586	2.645.600	2.287.986
	III	3	Charges sociales	759.775	407.427	352.348
	III	4	Indemnités diverses	4.694.500	2.834.500	1.860.000
	III	6	Frais médicaux	100.000	0	100.000
	IV	3	Fournitures de bureau	999.000	824.818	174.182
	IV	4	Transport	1.350.000	1.294.250	55.750
	IV	5	Eau-Electricité-Téléphone	870.000	856.545	13.455
	V	1	Remise et primes	2.370.207	1.941.125	429.082
	V	2	Fêtes et réceptions	713.250	604.500	108.750
	V	3	Fonds politiques	350.000	350.000	0
	V	4	Biens de chefferie	250.000	250.000	0
	V	5	Etat civil et recensement	300.000	138.620	161.380
I	V	6	Police – Sécurité (carburant et PEC)	1.039.459	428.500	610.959
	VII	5	Activités sportives	550.000	300.000	250.000
	VII	6	Activités culturelles	200.000	45.200	154.800
	VIII	3	Hygiène – Assainissement	579.282	488.350	90.932
	IX	3	Transport (élèves- enseignants base I)	250.000	236.500	13.500
	X	3	Transport santé (ambulance)	100.000	68.000	32.000
	X	4	Assistance publique (curage caniveau)	150.000	85.000	65.000
	XI	2	Contribution aux préfetures	915.512	0	915.512
	XI	3	PS/PRN	300.000	298.500	81.500
	XI	5	Subvention aux associations	250.000	190.000	60.000
	XXI	2	Electrification de la ville et AHA Say II	2.098.514	1.000.000	1.098.514

	XXI	3	Réalisation d'un puits cimenté (Dollé)	4.000.000	4.000.000	0
	XXI	4	Achèvement et extension latrines petit marché (Génie Rural)	500.000	500.000	0
	XXII	1	Confection tables-bancs (IEB1)	3.490.000	3.466.500	23.500
	XXII	2	Lutte contre les endémies (DS)	600.000	600.000	0
	XXII	3	Construction mur MJC	300.000	300.000	0
	XXII	4	Salubrité publique	875.000	725.150	149.850
	XXII	6	Appui de la CUS construction CSI Tchentchergou	1.750.000	0	1.750.000
	XXIII	1	Achat mobilier bureau (CUS)	1.500.000	1.500.000	0
	XXIII	4	Contribution CUS construction salle de conseil	3.375.000	0	3.375.000
	XXIV	2	Défense des cultures (service départemental agriculture)	760.500	760.500	0
	XXV	2	Santé animale (service départemental ressources animales)	600.000	599.850	150
	XXVI	1	Production plants (service départemental environnemental)	550.000	550.000	0
		6	Achat pirogue et réparation moteur (service départemental environnement)	200.000	200.000	0

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE TILLABERI
DEPARTEMENT DE SAY
COMMUNE URBAINE DE SAY

SITUATION DU BUDGET (RECETTES)

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2006.

Période (mois)	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	TOTAL
Taxes										
Patentes										
Nomenclature										
Taxes principales	8.029.900	803.500	1.549.200	0	585.900	188.400	96.000	0	0	11.252.900
Taxes transhumance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contributions foncières	0	0	0	0	0	36.980	65.000	11.000	4.400	117.380
Contributions patentes	0	238.050	13.000	1.837.128	6.500	19.500	0	2.884.600	10.000	5.008.778
Taxis embarcation	43.500	93.500	23.000	32.000	6.000	0	7.500	2.000	0	207.500
Vélos et cycle	37.000	40.000	20.000	10.500	13.500	5.000	0	6.000	0	132.000
Débites de boissons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hydrocarbures	0	0	0	0	0	0	70.000	0	0	70.000
Colporteurs Marchands	29.000	4.000	46.500	15.000	7.500	3.500	2.500	0	5.000	113.000
Taxes de marché	86.850	126.550	100.400	138.000	118.800	76.250	103.200	60.450	80.450	890.950
Abattages animaux	28.000	0	11.000	45.000	46.500	60.000	51.000	55.000	57.000	353.000
Spectacles Divertissement	0	0	0	0	0	2.000	4.000	2.000	4.000	12.000
Publicité Extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taxes Fourrière	21.000	0	0	0	3.750	2.250	54.250	2.500	0	83.750
Gare routière	30.000	30.000	22.200	37.800	48.600	11.400	31.200	51.600	30.000	292.800
Identification des animaux	0	20.200	54.000	18.400	23.600	0	16.400	19.200	2.200	154.000
Frais de signature	40.000	32.000	50.000	59.400	15.000	17.000	14.000	7.000	3.000	237.400
Service de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Forêt Faune Pisciculture	0	0	116.000	100.000	130.000	156.000	34.000	80.000	40.000	656.000
Location Véhicule	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exploitation des carrières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde 2005	2.251.613	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes exceptionnelles	0	0	0	0	0	192.480	1.750.000	0	0	1.942.480
Concessions provisoires	0	0	0	113.000	0	30.000	0	0	0	143.000
Concessions définitives	0	0	0	0	0	0	100.000	0	0	100.000
Totaux généraux	10.596.863	1.385.800	2.005.300	2.406.228	1.005.650	608.280	2.399.050	3.373.830	237.470	24.018.471

REGION DE TILLABERI
DEPARTEMENT DE SAY
COMMUNE URBAINE DE SAY

SITUATION DU BUDGET (INVESTISSEMENTS)

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2006.

Chap	Art	Libellé	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	total
XXI	2	Fourniture énergie C. Say II	0	500.000	0	580.000	500.000	0	0	0	0	1.580.000
	3	Hydraulique (puits villageois)	0	0	0	0	2.000.000	0	0	0	0	2.000.000
	4	Marchés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
XXII	1	Etablissements scolaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	Formations médicales et centres sociaux	0	983.485	16.500	0	0	0	0	0	0	999.985
	3	Jeunesse/sport/culture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Salubrité publique	0	150.000	75.000	25.000	0	0	0	0	0	925.000
XXIII	1	Administration générale	0	0	0	0	0	0	0	1.000.000	0	1.000.000
	3	Moyens de transport (vehi.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
XXIV	2	Protection des végétaux	0	969.990	0	0	0	0	0	0	0	969.990
XXV	2	Construction abattoir (réhab.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
XXVI	1	Achat pirogue /Fête de l'arbre/aument. plantes	0	0	23.000	0	220.000	0	40.000	144.316	40.000	467.316
TOTAL INVESTISSEMENTS			0	2.603.475	789.500	605.000	2.720.000	0	40.000	1.144.316	40.000	7.942.291
TOTAL FONCTIONNEMENT			1.568.631	3.439.114	2.979.254	1.544.456	1.002.721	774.905	412.456	3.529.917	440.032	15.701.486
TOTAUX GENERAUX			1.568.631	6.042.589	3.768.754	2.159.456	3.722.721	774.905	452.456	4.674.233	480.032	23.643.777